



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

(ACAT-BURUNDI)

RAPPORT TRIMESTRIEL DE MONITORING DE LA SITUATION CARCÉRALE AU BURUNDI

Deuxième trimestre 2026 (Avril – Juin 2026)



Prise en 2018, cette photo illustre la vie quotidienne au sein de la prison centrale de Mpimba, située à Bujumbura, la capitale économique du Burundi. Elle met en lumière le problème de la surpopulation carcérale dans le pays.

Juillet 2026

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF	5
I. INTRODUCTION	7
I.1 Contexte et présentation du rapport.....	7
I.2 Approche méthodologique	8
II. ÉVOLUTION DE LA POPULATION CARCÉRALE : ENTRE SURPOPULATION RECORD ET MESURES DE LIBÉRATION.....	8
II.1. Cartographie statistique et saturation des établissements	10
II.1.1 Analyse de la trajectoire haussière des effectifs.....	10
II.1.2 Une saturation localisée à des seuils inhumains	11
II.1.3 Interprétation analytique des disparités de surpopulation	13
II. 2. Analyse de la structure judiciaire de la population	13
II. 2. 1. La prédominance persistante de la détention préventive.....	14
II.2.2 Analyse désagrégée de la structure judiciaire par établissement.....	14
II.2.3 Interprétation analytique de la structure judiciaire	15
II.3. Focus sur les groupes vulnérables : Femmes et Mineurs	16
II.3.1. La situation spécifique des femmes détenues	16
II.3.2. La détention des mineurs : Une baisse relative mais préoccupante.....	17
II.3.3. Les nourrissons co-détenus sont des victimes invisibles de l'enfermement	17
II.4 Bilan des mécanismes de sortie et limites du processus	17
II.5 L'impact des blocages judiciaires sur le volume des prévenus	19
III. RESPECT DE L'INTEGRITE PHYSIQUE ET DE LA DIGNITE HUMAINE.....	20
III.1. Climat carcéral et insécurité interne liés à l'impact du trafic d'alcool à l'intérieur	20
III.2. Atteintes à la dignité liées aux infrastructures et à exiguïté de l'espace carcéral	21
III.3. Vulnérabilité des groupes spécifiques et dégradation globale des conditions de vie...	21
III.4. Atteintes à l'intégrité par la carence alimentaire et de l'accès à l'eau potable	23
IV. ACCES AUX SOINS ET PRISE EN CHARGE MEDICALE.....	27
IV.1. Effondrement de la couverture sanitaire et pénurie systémique de médicaments	27
IV.2. Entraves administratives, logistiques et financières aux transferts hospitaliers.....	28
IV.3. Atteintes fatales au droit à la vie et interruptions forcées de traitement	28

V. DETENTION ARBITRAIRE ET IRREGULARITES JUDICIAIRES.....	30
V.1. Un blocage systématique et ségrégatif des libérations de prisonniers politiques	30
V.2. Paralysie des audiences et entraves logistiques liées à la réforme des parquets communaux	31
V.3. Pratiques de racket de chantage et de harcèlement sécuritaire autour des téléphones	31
V.4. Failles sécuritaires majeures et impunité face aux évasions sélectives	32
V.5 Représentation systémique de la justice à deux vitesses (Trimestre 2 - 2026).....	32
VI. HYGIENE, SALUBRITE ET CONDITIONS DE VIE EN MILIEU CARCERAL.....	33
VI.1. Restrictions hydriques entravant l'entretien et l'assainissement des locaux	33
VI.2. Carence généralisée en matériels d'entretien et en produits de désinfection	34
VI.3 Invasion de nuisibles et vétusté des équipements de couchage	34
VI.4 Impact de la déchéance matérielle sur la vie des détenus (Trimestre 2 - 2026)	35
VII. CONCLUSION GENERALE.....	36
VIII. RECOMMANDATIONS GENERALES ET APPELS DE L'ACAT-BURUNDI.....	37
VIII.1 Mesures d'urgence humanitaire et sanitaire	37
VIII.2 Réformes structurelles : Désengorger par le droit	38
VIII.3 Respect des engagements internationaux et protection des vulnérables	39
ANNEXES: SITUATION CARCERALE POUR LES MOIS D'AVRIL, MAI ET JUIN 2026	40
Annexe 1: Situation carcérale au 30 avril 2026	40
Annexe 2: Situation carcérale au 31 mai 2026	41
Annexe 3: Situation carcérale au 31 mars 2026	42

Liste des tableaux

Table 1 Evolution synoptique des effectifs carcéraux par établissement (Janvier - Mars 2026) .	9
Table 2 Situation statistique nationale des groupes vulnérables au 30 juin 2026	16
Table 3 Registre chronologique des mécanismes de sortie (Deuxième Trimestre 2026)	18
Table 4 Synthèse des violations du droit à la dignité et à l'intégrité (Avril - Juin 2026)	25
Table 5 Etat général de l'assistance médicale (Trimestre 2 - 2026)	29
Table 6 Diagnostic logistique de l'assainissement et de l'hygiène au cours du Trimestre 2 - 2026	35

Liste des figures

Figure 1 Trajectoire trimestrielle de la population carcérale et saturation des infrastructures	11
Figure 2 Comparatif trimestriel de la population carcérale par établissement face à la capacité légale (Avril – Juin 2026)	12
Figure 3 Répartition judiciaire moyenne de la population carcérale au Burundi (Avril – Juin 2026)	14
Figure 4 Répartition comparative entre prévenus et condamnés par établissement pénitentiaire au 30 juin 2026	15

Liste des abréviations et sigles (Glossaire du rapport)

- **ACAT-Burundi** : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture au Burundi
- **CICR** : Comité International de la Croix-Rouge
- **Co** : Condamnés (*utilisé dans les tableaux statistiques*)
- **CRMCL** : Centre de Rééducation des Enfants en Conflit avec la Loi (*parfois abrégé Centre de Rééducation pour Mineurs en Conflit avec la Loi*)
- **F** : Femmes / Genre féminin (*utilisé dans les tableaux statistiques*)
- **H / M** : Hommes / Genre masculin (*Males en anglais, utilisé dans les tableaux statistiques*)
- **ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- **Pr** : Prévenus (*utilisé dans les tableaux statistiques*)
- **REGIDESO** : Régie de Distribution d'Eau et d'Électricité (*du Burundi*)
- **T** : Total / Capacité Théorique (*utilisé dans les en-têtes des tableaux statistiques*)
- **T2** : Trimestre 2 / Deuxième Trimestre de l'année
- **TIG** : Travail d'Intérêt Général

RESUME EXECUTIF

Le système carcéral du Burundi a dépassé les limites du supportable. Le manque d'eau, la corruption et le blocage volontaire des dossiers par la justice mettent en danger la vie des prisonniers. L'État burundais est le premier responsable de cette situation.

Ce rapport de monitoring de l'ACAT-Burundi pour le deuxième trimestre 2026 montre une forte dégradation des conditions de vie dans les prisons. À cause du départ des organisations humanitaires et de la lenteur des tribunaux, les cellules sont devenues des lieux très sales et injustes pour les détenus.

Faits marquants de la période :

- **Une promiscuité intolérable** : Le nombre total de prisonniers a grimpé à 12 980 en mai, frôlant la barre des 13 000 captifs, avant d'enregistrer un fléchissement significatif en juin pour s'établir à 12 216 détenus. La situation la plus intenable s'observe à Muramvya, qui détient le record absolu du pays avec un taux d'occupation de 827,00 % en fin de trimestre. Ce blocage est maintenu par l'inactivité des tribunaux, puisque les personnes sans jugement représentent 47,11 % de la population carcérale nationale.
- **Crise de l'eau et menaces de maladies** : La saison sèche a provoqué de graves pénuries. L'accès à l'eau a été réduit à 4 jours par semaine à Muramvya, et les sources de Bururi ont tari. Malgré l'alerte épidémique Ebola dans la région, l'administration a rationné la distribution de savon à un seul morceau par détenu pour tout le mois à Mpimba, et les produits désinfectants ont totalement disparu à Bururi.
- **Invasion d'insectes et perte d'intimité** : Le départ de l'ONG CICR en juin a laissé la prison de Bururi dans un dénuement complet, sans couvertures neuves et envahie par les punaises de lit dans le dortoir des mères et de leurs enfants. À Muramvya, les installations sont délabrées et les douches ainsi que les toilettes n'ont plus de portes, privant les détenus de toute pudeur.
- **Des remises de peine entachées d'irrégularités** : Bien que l'action des commissions et des parquets ait permis la remise en liberté de plus de 400 détenus documentés sur l'ensemble du trimestre (notamment par des sorties de masse en juin à Muramvya et Bururi), ces mesures n'ont bénéficié qu'à des détenus de droit commun. À Mpimba, ce processus de clémence collective a été suspendu par le Procureur général en raison de listes falsifiées contenant des personnes déjà libérées, sur fond de témoignages dénonçant un trafic de places par corruption.
- **Détentions abusives et ciblage politique** : Le système de sortie est paralysé par le refus d'appliquer les décisions des juges. À Muramvya, des prisonniers déclarés innocents, comme R.H. et F.N., restent enfermés de force, tandis que les fiches des détenus d'opinion sont isolées au greffe à Mpimba pour bloquer leur examen.
- **Souffrance des personnes fragiles** : La présence de 71 nourrissons enfermés avec leur mère à l'échelle nationale, s'ajoutant à la surpopulation du centre pour mineurs (CRMCL)

de Rumonge qui fonctionne en situation critique à 125,00 % de sa capacité, montre l'absence de protection pour les enfants.

CHIFFRES CLÉS DU TRIMESTRE (AU 30 JUIN 2026)

- *12 216 détenus écroués au niveau national (après un pic à 12 980 en mai)*
- *284,49 % de taux d'occupation national global*
- *827,00 % de taux d'occupation à la prison de Muramvya (record national)*
- *5 755 prévenus en attente de jugement (soit 47,11 % de la population pénale)*
- *71 nourrissons co-détenus vivant en cellule*
- *Plus de 400 libérations documentées sur l'ensemble du trimestre*
- *5,89 % de diminution de la population carcérale nationale entre mai et juin*

Évolution de la situation au cours du trimestre :

- **Inflexion tardive des effectifs** : Alors que l'enfermement de masse s'accélérait entre avril et mai (+45 individus), le mois de juin a marqué un progrès réel et encourageant avec une réduction globale de 5,89 % des effectifs sous écrou, illustrée par la baisse de 1 063 à 827 prisonniers à Muramvya.
- **Persistance du blocage de la détention provisoire** : Malgré le recul général des condamnés en juin, le volume des prévenus reste bloqué à un seuil critique. À la prison de Mpimba, les citoyens en attente de procès représentent désormais 64,55 % de l'effectif. Ce problème est aggravé par le piège logistique de la décentralisation des parquets communaux, qui maintient les prévenus des zones lointaines bloqués en cellule pendant deux à trois mois par manque de transport.
- **Déplacement de la crise vers l'insalubrité** : Le début de l'année était marqué par le manque de nourriture. Ce trimestre déplace le danger sur le manque d'hygiène. L'absence d'eau et de produits de nettoyage transforme les cellules en foyers de transmission pour les infections en pleine alerte Ebola.

Actions prioritaires demandées par l'ACAT-Burundi :

1. **Libérer immédiatement Roger Habonimana, Félix Niyonizigiye**, ainsi que toutes les personnes qui possèdent un ordre d'acquittement signé par un juge mais qui restent enfermées illégalement.
2. **Rétablir d'urgence l'approvisionnement en eau** courante dans les blocs sanitaires de Muramvya, installer des cuves de stockage à Bururi et distribuer du savon pour protéger la population carcérale contre l'épidémie d'Ebola.

3. **Ouvrir une enquête administrative indépendante** sur les listes falsifiées et les allégations de corruption entourant la commission de libération collective à la prison centrale de Mpimba.
4. **Accorder des libertés provisoires** et utiliser le contrôle judiciaire pour les **5 755 prévenus** afin de désengorger rapidement Mpimba, Gitega et les grands centres de détention.

I. INTRODUCTION

I.1 Contexte et présentation du rapport

Ce document de suivi, qui examine la période allant d'avril à juin 2026, poursuit notre mission permanente d'évaluation et de description de la vie quotidienne au sein des prisons burundaises. Alors que les services de l'État ont le devoir légal d'assurer la protection et le respect des personnes privées de liberté, les constats établis durant ces trois mois révèlent une dégradation alarmante de la situation, dictée par trois dynamiques majeures.

En premier lieu, la gestion politique et judiciaire s'est caractérisée par un filtrage discriminatoire et corrompu des mesures de clémence. Si le mois de juin 2026 a enregistré un progrès notable avec de larges vagues de libérations administratives faisant reculer l'effectif national à 12 216 détenus, ces mesures ont profité de manière exclusive au droit commun. Le processus général a été profondément faussé dans certains centres par des fraudes, des listes falsifiées et des rackets financiers. En parallèle, les libérations humanitaires pour les malades et les vieillards ont été gelées, et les prisonniers d'opinion restent maintenus de force en cellule malgré leurs ordres d'acquittement, ce qui prouve que l'appareil judiciaire demeure utilisé comme un outil de sanction politique.

En second lieu, les établissements subissent de plein fouet un abandon logistique et une crise de l'hygiène. L'arrivée de la saison sèche, combinée au retrait inattendu de certains appuis humanitaires majeurs comme le CICR, a ruiné l'environnement des dortoirs. L'administration prétexte des difficultés financières pour justifier l'absence de produits d'entretien et de couchages. Cette carence s'est transformée en une urgence sanitaire majeure : le rationnement de l'eau de lavage et le tarissement des sources empêchent le nettoyage des sanitaires, créant un risque élevé de propagation de maladies alors que la région fait face à une alerte épidémique Ebola.

En dernier lieu, le système fait face à un étouffement spatial chronique. Malgré le fléchissement des effectifs en fin de trimestre, la surpopulation extrême demeure une composante structurelle de l'enfermement au Burundi, le taux d'occupation national s'établissant à 284,49 % en juin, avec un pic intolérable de 827 % à Muramvya. Cet entassement détruit le moindre espace de vie individuelle, oblige les détenus à renoncer à toute pudeur dans des douches dégradées, et favorise une invasion massive de parasites qui nuit gravement à la santé des femmes et des nourrissons.

Devant l'ampleur de ces dérives, ce rapport consigne de façon rigoureuse les violations constatées sur le terrain. En associant les données recueillies à des récits directs, notre organisation souhaite offrir un état des lieux incontestable aux institutions nationales et aux observateurs internationaux. Notre démarche vise à signaler le danger qui guette la population pénale, afin que l'application des « Règles Nelson Mandela » devienne enfin une obligation immédiate et concrète.

I.2 Approche méthodologique

Les informations présentées dans ce rapport proviennent de notre réseau de moniteurs locaux anonymes déployés d'avril à juin 2026 dans les différentes maisons d'arrêt et centres pour mineurs du pays. Les données sont recueillies à travers des échanges avec des personnes détenues ou de leurs proches. Afin de garantir la fiabilité des informations, l'ACAT-Burundi applique un principe de recoupement systématique. Chaque signalement fait l'objet d'une vérification obligatoire auprès d'au moins deux sources indépendantes et fiables, comme les registres officiels, les alertes des familles ou les constats médicaux, afin d'écarter toute approximation. Lorsqu'une information ne peut être suffisamment corroborée, elle n'est pas intégrée ou est présentée avec les réserves nécessaires.

Le travail de monitoring s'effectue néanmoins dans un contexte particulièrement contraignant. Mener des actions de monitoring sur la situation des droits humains dans l'univers carcéral burundais exige de composer avec les règles strictes d'accès aux milieux fermés. Les moniteurs se heurtent à la discrétion naturelle des personnes détenues et aux procédures administratives d'accès aux infrastructures.

II. EVOLUTION DE LA POPULATION CARCERALE : ENTRE SURPOPULATION RECORD ET MESURES DE LIBERATION

La connaissance précise des effectifs carcéraux et l'analyse des taux d'occupation constituent des outils indispensables pour évaluer le respect des standards humanitaires minimaux. Le monitoring statistique mené au cours du deuxième trimestre (avril à juin 2026) met en évidence une saturation extrême et continue des infrastructures, caractérisée par des taux d'occupation dépassant le seuil critique de l'acceptable dans la quasi-totalité des établissements du pays. Le taux d'occupation national global a ainsi oscillé entre 299,84 % en avril (12 875 détenus pour 4 294 places) et un pic de 302,28 % en mai (12 980 détenus), avant de s'établir à 284,49 % à la fin du mois de juin 2026 (tableau 1).

Alors que le premier trimestre (janvier – mars 2026) s'achevait sur de l'espoir concernant les annonces administratives de clémence, la période d'avril et mai 2026 a marqué une reprise de la hausse des effectifs. L'appareil judiciaire a maintenu une pression sur les prévenus non jugés qui représentaient 6 853 personnes en avril et 6 235 personnes en mai, sans que les vagues de libérations conditionnelles ne parviennent à contrebalancer les entrées. Toutefois, le mois de juin 2026 s'est caractérisé par un fléchissement des effectifs nationaux, ramenant la population totale à 12216 détenus fin juin. Cette baisse de 764 prisonniers en un mois s'explique par d'importantes

vagues de libérations administratives ciblées sur des infractions mineures ou des fins de peine, notamment à la prison de Muramvya et à Mpimba.

Malgré ce fléchissement en fin de trimestre, les données de terrain indiquent le maintien d'une forte promiscuité infrastructurelle. À la fin du mois de juin 2026, la surpopulation demeure marquée dans les principaux établissements : la prison de Mpimba (Bujumbura) maintient un effectif de 4 125 détenus pour une capacité de 800 places (soit 515,63 % d'occupation), la prison de Muramvya affiche un taux de 827 % d'occupation (827 détenus pour 100 places), et la prison de Gitega s'établit à 294,25 % d'occupation (1 177 détenus pour 400 places). À la prison de Ruyigi, qui a enregistré un pic de 780 détenus en mai (260% d'occupation), l'effectif s'est stabilisé à 668 personnes en juin.

Table 1 Evolution synoptique des effectifs carcéraux par établissement (Avril - Juin 2026)

T : Total ; Pr : Prévenus ; Co : Condamnés ; % : Taux d'occupation ; N/D : non disponible

Maison d'arrêt	AVRIL 2026					MAI 2026				JUIN 2026				Tendance Trimestrielle (T / %)
	Capacité	T	Pr	Co	%	T	Pr	Co	%	T	Pr	Co	%	
BUBANZA	200	433	213	220	216.50%	434	214	220	217%	393	177	216	196.50%	↘ Baisse (Retour sous les 200%)
BURURI	250	301	166	135	120.40%	305	162	143	122%	261	122	139	104.40%	↘ Nette baisse trimestrielle
GITEGA	400	1424	705	719	356%	1456	690	766	364%	1327	590	737	331.75%	↘ Baisse (Après le pic de mai)
MPIMBA	800	4200	2553	1647	525%	4230	2657	1573	528.75%	4125	2663	1462	515.63%	↘ Légère décompression générale
MURAMVYA	100	1041	458	583	1041%	1063	428	635	1063%	827	309	518	827.00%	↘ Nette baisse (Mais record à 827%)
MUYINGA	300	600	121	479	200%	606	118	488	202%	569	115	454	189.67%	↘ Désengorgement sous les 200%
NGOZI femme	250	196	73	123	78.40%	199	77	122	79.60%	206	84	122	82.40%	↗ Hausse constante (Non saturé)
NGOZI homme	400	1812	716	1096	451%	1841	699	1142	460.25%	1807	697	1110	451.75%	→ Stable au plus haut (Saturation à 451%)
RUMONGE	800	1517	564	953	189.63%	1471	525	946	183.88%	1481	545	936	185.13%	↘ Légère baisse globale
RUTANA	350	427	177	250	122%	448	160	288	128%	418	158	260	119.43%	↘ Légère baisse trimestrielle
RUYIGI	300	761	314	447	253.67%	780	333	447	260%	668	265	403	222.67%	↘ Baisse en fin de trimestre
CRMCL RUYIGI	72	57	11	46	79.17%	50	11	39	69.44%	44	9	35	61.11%	↘ Baisse continue
CRMCL RUMONGE	72	106	18	88	147.22%	97	19	78	134.72%	90	21	69	125.00%	↘ Baisse continue (Mais surpeuplé)
Total	4294	12875	6089	6786	299.84%	12980	6093	6887	302.28%	12216	5755	6461	284.49%	↘ Fléchissement trimestriel global

II.1. Cartographie statistique et saturation des établissements

La connaissance précise des effectifs carcéraux et l'analyse des taux d'occupation constituent des outils indispensables pour évaluer le respect des standards humanitaires minimaux. Le monitoring statistique mené au cours du deuxième trimestre (avril – juin 2026) met en évidence une saturation extrême et continue des infrastructures, caractérisée par des taux d'occupation dépassant le seuil critique de l'acceptable dans la quasi-totalité des établissements du pays. Le taux d'occupation national global a ainsi oscillé entre 299,84 % en avril (12 875 détenus pour 4 294 places) et un pic de 302,28 % en mai (12 980 détenus), avant de s'établir à 284,49 % à la fin du mois de juin 2026.

II.1.1 Analyse de la trajectoire haussière des effectifs

Le deuxième trimestre 2026 confirme une tendance de fond alarmante durant ses deux premiers mois, avant de connaître une inflexion en fin de période : malgré l'activation de divers leviers de désengorgement, la courbe de la population pénale est restée ascendante et bloquée à des seuils extrêmes en avril (12 875 détenus) et en mai (12 980 détenus, soit 302,28 % d'occupation). Toutefois, le mois de juin 2026 marque un fléchissement global des effectifs nationaux, ramenant la population totale à 12 216 détenus au 30 juin 2026. Au Burundi, le système carcéral subit un déséquilibre structurel permanent entre le flux des entrées judiciaires et celui des sorties administratives.

Ce solde positif permanent démontre que les mesures de clémence exceptionnelles et les vagues de libérations conditionnelles sont systématiquement absorbées, puis annulées, par une politique pénale qui continue de privilégier l'incarcération de masse, même pour des délits mineurs, et par le maintien illégal des prisonniers d'opinion. Les statistiques de la fin du trimestre mettent en lumière l'impact des vagues de libérations administratives pour infractions mineures exécutées en juin (notamment à la prison de Muramvya dont l'effectif a baissé de 1 063 à 827 détenus, et à Bururi qui est passée de 305 à 261 détenus). Malgré ce fléchissement global qui ramène le taux d'occupation national à 284,49 % fin juin, la saturation des infrastructures majeures demeure à un niveau critique et permanent (515,63 % à Mpimba et 451,75 % à Ngozi-Hommes). L'étouffement spatial qui en résulte contraint des milliers de détenus à s'entasser dans des cellules saturées ou à dormir à même le sol en ciment, une réalité observée de manière aiguë à la prison de Ruyigi lors de son pic de surpopulation en mai (780 détenus) avant que l'effectif ne redescende à 668 personnes en juin.

La figure ci-dessous illustre de manière visuelle cette trajectoire trimestrielle, mettant en exergue le pic critique du mois de mai ainsi que l'inflexion enregistrée à la fin du mois de juin 2026 par rapport au seuil maximal de capacité théorique nationale :

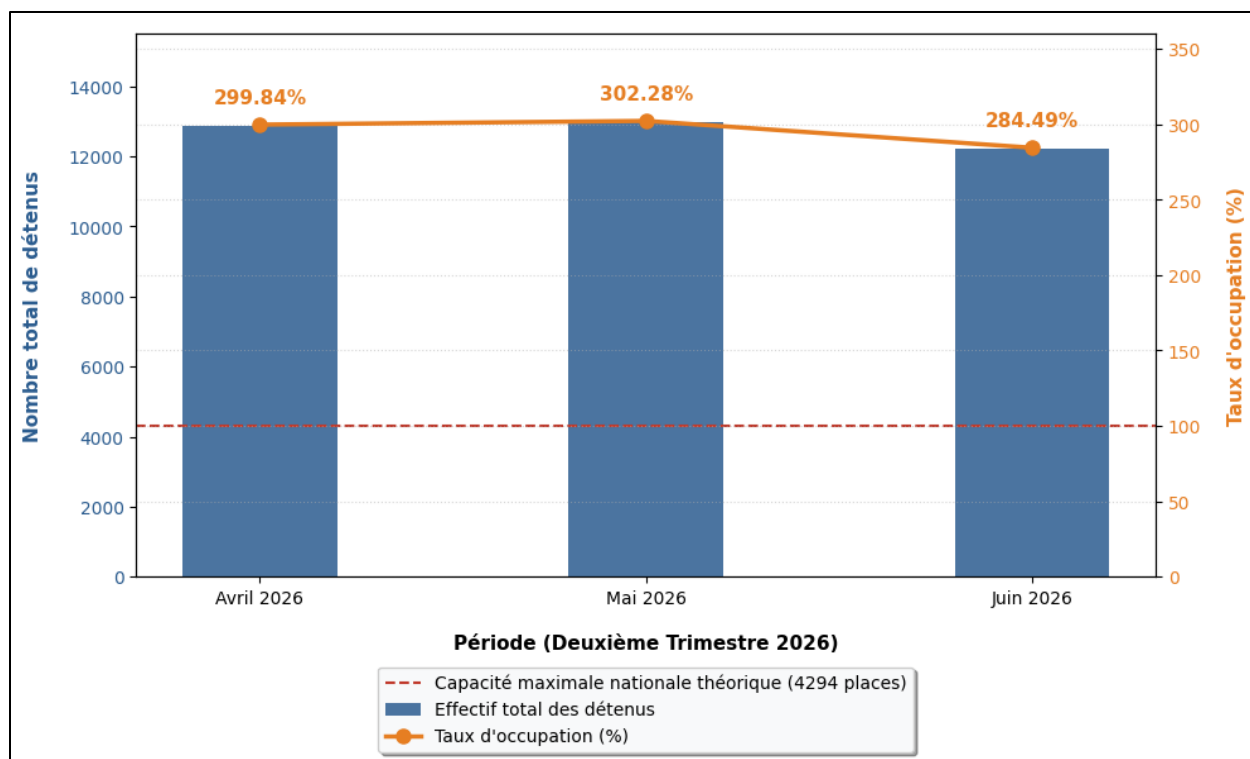


Figure 1 Trajectoire trimestrielle de la population carcérale et saturation des infrastructures

II.1.2 Une saturation localisée à des seuils inhumains

La lecture globale des chiffres masque des disparités territoriales extrêmes où la densité carcérale ne relève plus seulement de l'encombrement, mais de la mise en danger de la vie d'autrui. La saturation est particulièrement critique dans les centres urbains et les prisons de province à capacité réduite. La comparaison avec la période précédente révèle le caractère structurel de la crise : malgré des vagues de libérations localisées en fin de trimestre, le système demeure bloqué à des niveaux de surpopulation inhumains, confirmant la précarité des politiques de désengorgement :

- L'épicentre de Muramvya :** Cet établissement représente le cas le plus grave documenté ce trimestre. Avec un taux d'occupation qui atteint 1041,00 % en avril pour culminer à 1063,00 % au mois de mai, la prison a abrité plus de dix fois le nombre de personnes pour lequel elle a été conçue. Bien que le mois de juin 2026 ait enregistré une baisse significative de l'effectif à 827 détenus suite à la libération de 252 prisonniers de droit commun, le taux d'occupation y demeure à un niveau aberrant et record de 827,00 %. Ici, la notion même de « capacité d'accueil » a totalement disparu, maintenant une promiscuité extrême dans un espace initialement prévu pour seulement 100 personnes.
- La congestion des centres majeurs :** Les prisons de Mpimba (Bujumbura) et de Ngozi-Hommes fonctionnent dans un état de stress permanent. À Mpimba, l'effectif progresse de 525,00 % en avril à 528,75 % en mai (4 230 prisonniers) avant de connaître un léger fléchissement à 4 125 détenus en juin, maintenant une saturation intenable de 515,63 % pour une capacité initiale de 800 places. De son côté, la prison de Ngozi-Hommes passe

de 451,00 % en avril à 460,25 % en mai (1 841 prisonniers) avant de se stabiliser au plus haut en juin avec 1 807 détenus, soit 451,75 % d'occupation pour 400 places. L'administration y trouve la prise en charge des besoins fondamentaux totalement impossible.

- **La situation des prisons de province** : L'étouffement spatial s'enracine également à Gitega, dont la surpopulation grimpe de 356,00 % en avril à 364,00 % en mai (1 456 détenus) avant d'amorcer une baisse à 1 327 détenus en juin (331,75 % d'occupation). À la prison de Ruyigi, après une hausse de 253,67 % en avril à 260,00 % en mai (780 détenus) qui a contraint de nombreux détenus à dormir à même le sol en ciment, les libérations de juin ont permis de ramener l'effectif à 668 personnes (222,67 % d'occupation). Enfin, la prison de Bururi a suivi une trajectoire similaire, oscillant entre 120,40 % en avril et 122,00 % en mai, avant de se décompresser à 104,40 % fin juin (261 détenus pour 250 places) sous l'effet des vagues de libérations administratives.

En juin 2026, les mesures de libération administrative ont permis de faire baisser la population carcérale à 12 216 détenus, freinant ainsi la hausse continue qui avait été enregistrée au cours des mois d'avril et mai.

La figure ci-dessous met en relief de façon saisissante l'écart critique entre les standards légaux d'hébergement et la réalité du terrain, grâce à la ligne horizontale représentant la capacité d'accueil théorique de chaque infrastructure. Ce repère visuel permet de mesurer instantanément l'ampleur de la surpopulation et l'étouffement démographique subi au quotidien par chacun de ces établissements.

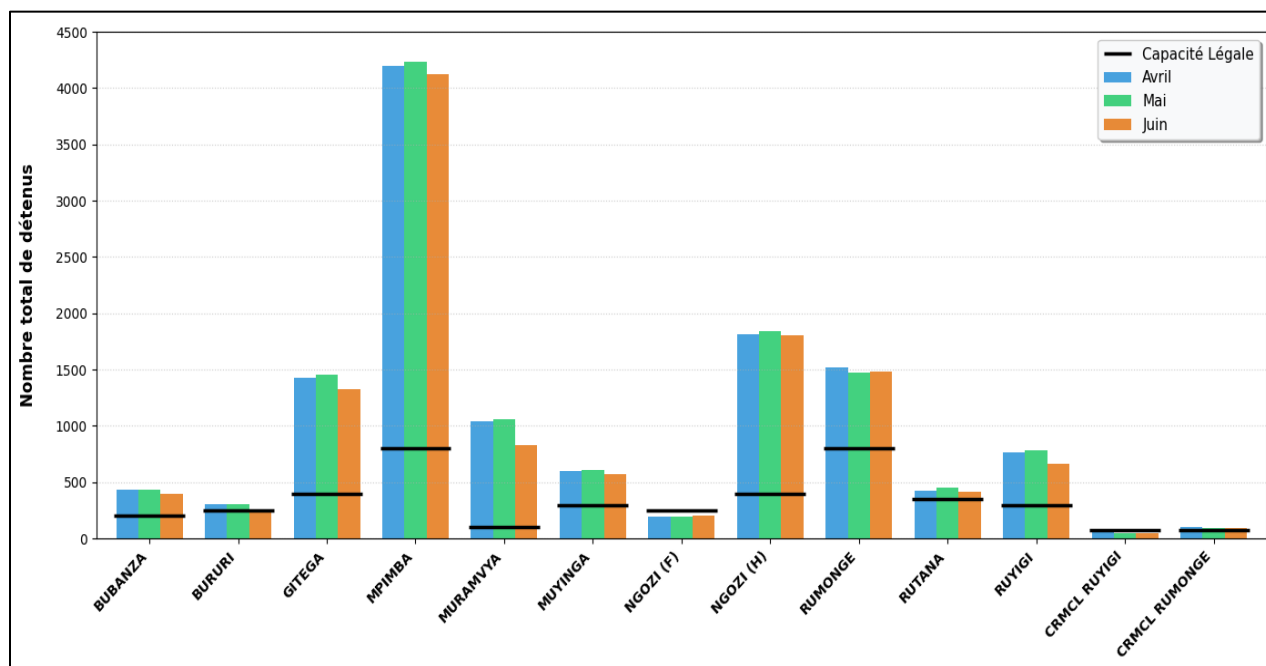


Figure 2 Comparatif trimestriel de la population carcérale par établissement face à la capacité légale (Avril – Juin 2026)

Cette surpopulation constitue le facteur causal principal des violations des droits humains documentées dans les sections suivantes de ce rapport. La densité excessive de la population carcérale accélère la dégradation d'infrastructures déjà vétustes, favorise la propagation des maladies et entretient des tensions permanentes au sein des cellules.

II.1.3 Interprétation analytique des disparités de surpopulation

L'analyse de cette infographie confirme visuellement la faillite logistique du système d'hébergement. Le dépassement quasi systématique des lignes de capacité illustre un phénomène d'asphyxie carcérale globale qui détruit les conditions minimales de vie.

Cette cartographie met en évidence trois réalités critiques :

- **L'anomalie de Muramvya** : Le bloc de Muramvya illustre graphiquement une situation extrême. Les barres d'avril et de mai s'élèvent à un niveau disproportionné par rapport à la ligne de capacité (100 places). L'apparition de la barre de juin, bien qu'en baisse à 827 détenus, confirme visuellement que cet établissement reste bloqué dans un empilement humain permanent.
- **Les grandes prisons saturées** : À Mpimba et Ngozi Hommes, la hauteur des barres montre que l'administration doit gérer des masses démographiques ingérables dans des espaces fixes. La persistance de ces barres au plus haut niveau en juin (4 125 détenus à Mpimba et 1 807 à Ngozi-Hommes) prouve que la crise y est totalement figée, ce qui sature l'accès aux douches, aux latrines et aux rations alimentaires de base.
- **La minorité dans les normes** : Seule la prison de Ngozi Femmes et le CRMCL de Ruyigi se maintiennent sous la ligne de capacité légale tout au long du trimestre. Cette exception confirme que la crise de l'incarcération de masse cible prioritairement la population pénale masculine de droit commun et d'opinion.

Ces données confirment que le système pénitentiaire burundais s'écarte structurellement des normes minimales de détention et des droits humains fondamentaux. La surpopulation extrême, loin de constituer une anomalie ponctuelle, s'est imposée comme la norme, tandis que le respect de la capacité d'accueil légale relève désormais de l'exception.

II. 2. Analyse de la structure judiciaire de la population

L'examen des catégories juridiques au sein de la population pénale permet de comprendre les causes profondes de la saturation des infrastructures. Les données du trimestre révèlent que l'encombrement des prisons n'est pas lié à une hausse des condamnations définitives, mais à un blocage structurel des dossiers au stade de l'instruction et de la détention préventive.

La réduction rapide de la surpopulation carcérale suppose une action simultanée sur ces deux catégories de détenus.

. D'une part, les mesures de grâce présidentielle ne bénéficient qu'aux condamnés et demeurent sans effet sur les milliers de prévenus en attente de jugement. Cette situation maintien en détention des personnes présumées innocentes, en raison de la lenteur du traitement judiciaire de leurs dossiers. Le déblocage de ce canal suppose que les juges et procureurs mobilisent les

instruments prévus par la loi, notamment l'octroi de libertés provisoires et l'accélération de l'organisation des procès. D'autre part, l'administration pénitentiaire doit procéder à la libération des condamnés ayant déjà exécuté une part substantielle de leur peine, en appliquant correctement les mécanismes de libération conditionnelle et de fin de peine. C'est la mobilisation conjointe de ces deux leviers qui permettrait un désengorgement effectif des établissements.

II. 2. 1. La prédominance persistante de la détention préventive

Le suivi statistique du trimestre met en lumière la responsabilité directe de l'appareil judiciaire dans l'étouffement permanent des maisons d'arrêt. À l'échelle nationale, la population carcérale se divise presque en deux parts égales. En juin 2026, les prévenus en attente de jugement représentent 47,11 % des effectifs (5 755 personnes), tandis que les condamnés définitifs représentent 52,89 % (6 461 personnes).

Cette masse de citoyens sans jugement équivaut donc à près de la moitié de la population pénale du pays. Le phénomène devient aberrant à la prison centrale de Mpimba. Dans cet établissement, les prévenus représentent à eux seuls 64,55 % de l'effectif total (soit 2 663 personnes sur 4 125 détenus en juin). Ce volume disproportionné confirme le recours systématique au mandat de dépôt par les parquets, au détriment des mesures alternatives prévues par la loi.

La figure 3 illustre cette répartition disproportionnée, mettant en exergue le déséquilibre entre les personnes purgeant une peine définitive et celles dont le sort judiciaire reste en suspens.

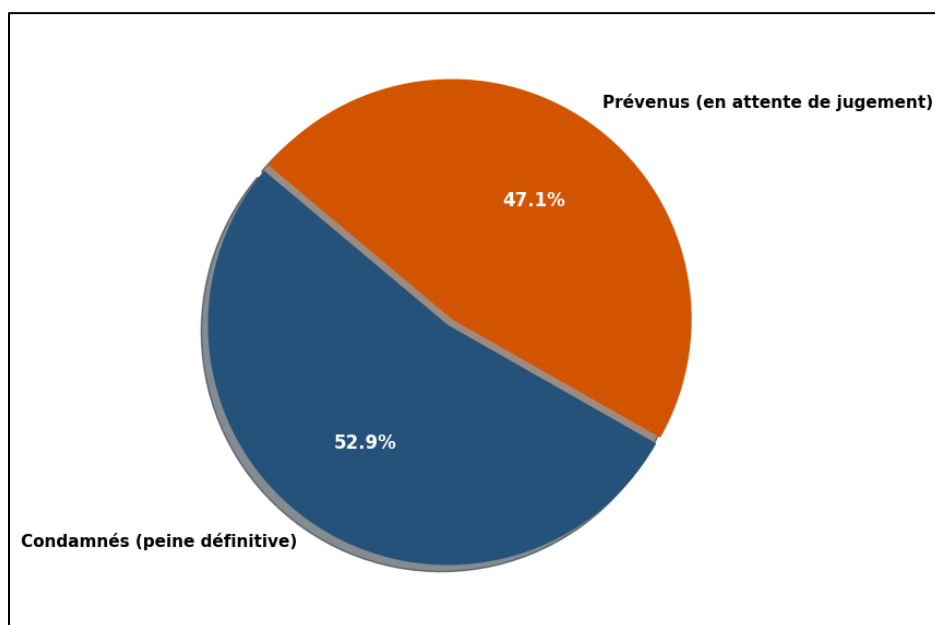


Figure 3 Répartition judiciaire moyenne de la population carcérale au Burundi (Avril – Juin 2026)

II.2.2 Analyse désagrégée de la structure judiciaire par établissement

Le graphique à barres horizontales empilées présenté ci-après permet d'observer les disparités de la structure judiciaire pour chaque maison d'arrêt. Il met en relief la part respective des prévenus (en orange) et des condamnés (en bleu) sur l'effectif total de chaque établissement au cours de ce trimestre.

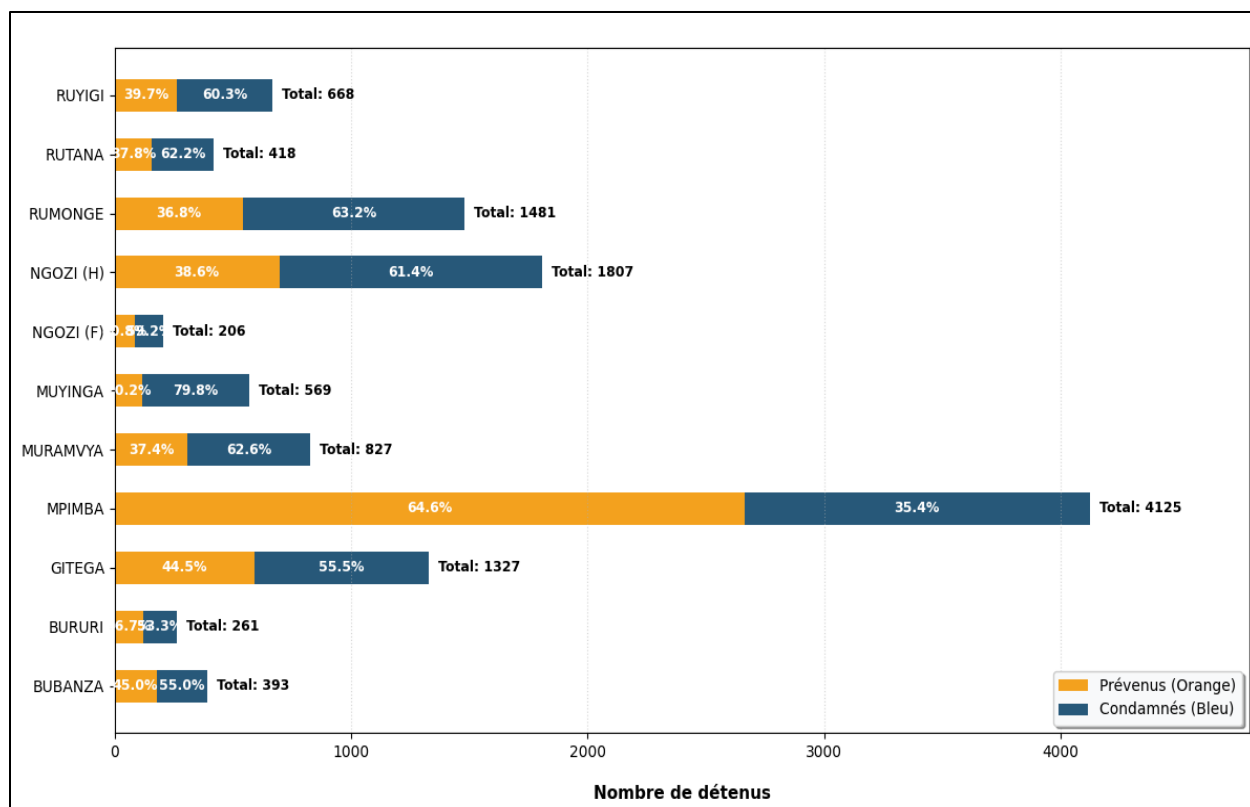


Figure 4 Répartition comparative entre prévenus et condamnés par établissement pénitentiaire au 30 juin 2026

II.2.3 Interprétation analytique de la structure judiciaire

La lecture de la moyenne nationale (Figure 3) montre une réalité marquante : au terme de ce trimestre, près de la moitié des personnes enfermées dans les prisons burundaises (47,11 %) n'ont toujours pas été jugées. Ce volume de prévenus, presque égal à celui des personnes condamnées définitivement (52,89 %), confirme un dysfonctionnement majeur et permanent de la chaîne pénale, où la détention provisoire est devenue la règle plutôt que l'exception.

Cependant, l'examen détaillé de ces données par établissement (Figure 4) met en lumière des situations locales critiques cachées par cette moyenne nationale :

- L'anomalie structurelle à Mpimba :** La prison centrale confirme son statut de point noir de la procédure judiciaire. Au 30 juin 2026, c'est le seul grand établissement du pays où les proportions sont lourdement inversées, avec 64,55 % de prévenus pour seulement 35,45 % de condamnés. La détention provisoire y demeure le moteur exclusif de la saturation extrême des cellules.
- La situation à Gitega et la décompression de Bururi :** À Gitega, la répartition frôle l'équilibre avec 44,46 % de personnes en attente de jugement (590 prévenus pour 737 condamnés), maintenant l'établissement sous pression. À la prison de Bururi, l'analyse des données de clôture du trimestre montre un changement par rapport aux mois précédents : la part des prévenus y est redescendue à 46,74 % (122 personnes) face à

53,26 % de condamnés (139 personnes), illustrant l'impact des récentes régularisations administratives.

- **Les centres de détention à dominance de condamnés** : À l'inverse, des établissements comme Muyinga (**79,78 % de condamnés**) ou Ngozi-Hommes (**61,43 % de condamnés**) affichent une population très majoritairement jugée. Cela démontre que les dysfonctionnements de la chaîne pénale ne frappent pas le territoire de la même manière.

En conclusion, la lecture combinée de ces deux figures prouve qu'un désengorgement durable des dortoirs exige des actions ciblées. Les mesures de grâce présidentielle ne suffisent pas car elles oublient la moitié de la population carcérale. Les magistrats doivent impérativement agir sur les prisons congestionnées par la détention préventive, en libérant les prévenus en attente de procès depuis trop longtemps.

II.3. Focus sur les groupes vulnérables : Femmes et Mineurs

La surpopulation pénale n'affecte pas les détenus de la même manière. L'examen des chiffres montre que les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, subissent de plein fouet l'étouffement de l'espace carcéral, même si leurs effectifs globaux restent inférieurs à ceux des hommes.

Le tableau ci-dessous présente la situation numérique globale et les indicateurs clés concernant les catégories de détenus les plus exposées à la crise pénitentiaire à la fin du trimestre :

Table 2 Situation statistique nationale des groupes vulnérables au 30 juin 2026

Catégorie	Prévenus	Condamnés	Total	Observation
Femmes (Adultes)	357	503	860	41,51 % des femmes au niveau national restent détenues sans jugement fin juin.
Mineurs (en CRMCL)	30	104	134	Le CRMCL de Rumonge reste saturé à 125 % d'occupation malgré une baisse des effectifs.
Nourrissons	—	—	71	Co-détenus avec leur mères, victimes directes des carences d'hygiène et de rationnement.

II.3.1. La situation spécifique des femmes détenues

Le suivi statistique met en lumière la situation de la prison de Ngozi Femmes, le seul établissement entièrement spécialisé pour cette catégorie. L'effectif s'y est maintenu à un niveau en légère hausse constante tout au long du trimestre, passant de 196 femmes en avril et 199 en mai à 206 femmes au terme du mois de juin 2026.

Sur le plan des capacités, avec un taux d'occupation atteignant 82,40 % en juin pour une capacité théorique de 250 places, cet établissement n'atteint pas le seuil de saturation des prisons pour hommes. Toutefois, cette apparente baisse par rapport aux pics du premier trimestre masque

une réalité difficile. Au 30 juin 2026, la part des détenues sans jugement a augmenté pour atteindre 40,77 % à Ngozi Femmes (soit 84 prévenues sur 206). Cette vulnérabilité juridique s'étend aux autres prisons du pays possédant des quartiers pour femmes, à l'instar de la prison de Bururi qui comptait 24 femmes à la fin du mois de juin.

II.3.2. La détention des mineurs : Une baisse relative mais préoccupante

La situation des mineurs et des jeunes en conflit avec la loi est observée à travers les données des Centres de Rééducation Infantile de Ruyigi et de Rumonge (CRMCL) :

- **Le CRMCL de Ruyigi** : Les effectifs ont enregistré une baisse encourageante et continue tout au long de la période, passant de 57 mineurs en avril et 50 en mai à 44 mineurs à la fin du mois de juin 2026. Le centre fonctionne bien en dessous de sa capacité maximale (72 places), s'établir à un taux d'occupation de 61,11 % en juin.
- **Le CRMCL de Rumonge** : À l'inverse, la situation reste saturée pour cet établissement. Bien que l'effectif ait poursuivi sa diminution, passant de 106 mineurs en avril et 97 en mai à 90 mineurs au terme du mois de juin 2026, le centre reste en situation de surpopulation par rapport à sa capacité théorique de 72 places, affichant un taux d'occupation lourd de 125,00 %.

Le maintien en cellule de ces mineurs non jugés, qui représentent 20,45 % des effectifs à Ruyigi (9 prévenus) et 23,33 % à Rumonge (21 prévenus) au 30 juin 2026, prouve que la prison reste utilisée comme une solution de facilité pour les jeunes. Cette situation est grave, car la loi burundaise et les textes internationaux exigent que l'enfermement des enfants reste une mesure exceptionnelle de dernier recours. Placer des mineurs en détention préventive au lieu de les confier à leurs familles ou à des centres éducatifs détruit leurs chances de réinsertion et aggrave la crise du système.

II.3.3. Les nourrissons co-détenus sont des victimes invisibles de l'enfermement

Le monitoring de terrain confirme la présence continue de nourrissons et de très jeunes enfants vivant en cellule aux côtés de leur mère incarcérée, totalisant 71 enfants à l'échelle nationale à la fin du mois de juin 2026 (contre 78 en avril et 81 en mai), localisés principalement à la prison de Ngozi Femmes ainsi qu'à Mpimba et Bururi.

N'ayant commis aucune infraction, ces enfants ne possèdent aucun statut juridique mais partagent pourtant la réalité de la détention. Ils subissent de plein fouet le manque d'hygiène, la pénurie de savon et la promiscuité des dortoirs, ce qui les expose à de graves risques de maladies cutanées ou de carences nutritionnelles.

II.4 Bilan des mécanismes de sortie et limites du processus

L'analyse des flux de sortie au cours de ce trimestre confirme que les mécanismes de libération n'ont pas réussi à résorber durablement la surpopulation carcérale, bien que les mesures administratives appliquées en juin 2026 aient permis d'amorcer un fléchissement global en ramenant l'effectif national à 12 216 détenus. Les quelques mesures utilisées sont restées insuffisantes face aux vagues continues de nouvelles incarcérations.

Ce manque d'impact s'explique par des limites majeures observées sur le terrain :

- **Le blocage des ordres de libération et des acquittements** : Plusieurs détenus déclarés totalement innocents par les tribunaux sont maintenus illégalement en cellule pendant des mois. C'est le cas à Muramvya pour des citoyens comme Roger Habonimana ou Félix Niyonizigiye, dont les ordres d'acquiescement définitifs ne sont pas exécutés par l'administration.
- **L'exclusion systématique des prisonniers politiques** : Les détenus d'opinion et de sûreté de l'État sont délibérément écartés des examens de liberté conditionnelle. À la prison de Mpimba (Bujumbura) ou de Ruyigi (où deux cas sont identifiés), les dossiers relatifs à ces infractions (ASIE, PBA, etc.) font l'objet d'un classement et d'un archivage séparés des autres prisonniers. Cet isolement volontaire de leurs dossiers au greffe bloque artificiellement ces personnes en détention, ce qui annule l'effet des mesures de clémence classiques. Au cours du trimestre, un seul cas de libération en fin de peine a été recensé pour cette catégorie : celui de Tharcisse Niyongabo (dossier Mukoni) en juin à Muramvya.
- **Le dysfonctionnement des parquets et des listes de libération** : Les processus de libération collective ont été lourdement paralysés par des défaillances administratives. À la prison de Mpimba, les visites du Procureur général de la République visant à libérer des prévenus et des personnes en fin de peine ont été suspendues en raison d'irrégularités massives sur les listes établies par l'établissement, lesquelles comportaient de nombreux noms de prisonniers déjà libérés. Une situation similaire d'irrégularités administratives majeures dans la rédaction des listes a également fait avorter des libérations à la prison de Ngozi.
- **Le monnayage des procédures de clémence** : Les processus de libération collective ont été entachés par des fraudes. D'après les témoignages de certains détenus à la prison de Mpimba, des irrégularités dans le choix des bénéficiaires et le monnayage de certaines places par des membres de la commission tendent à transformer cette mesure légale en un privilège financier accessible par la corruption.

En fin de compte, le bilan des sorties de ce trimestre reste purement symbolique. Tant que les décisions d'acquiescement des juges ne seront pas respectées immédiatement et que les listes de libération feront l'objet de rackets financiers, le nombre de sorties restera trop faible pour vider les dortoirs.

Table 3 Registre chronologique des mécanismes de sortie (Deuxième Trimestre 2026)

Période	Établissement	Effectifs & Profils	Mécanisme Juridique	Impact & Observations
Avril	Rumonge & Ruyigi	50 prévenus et acquittés	Visite du Procureur et élargissements	Libération de 48 prévenus de droit commun à Rumonge et de 2 personnes acquittées à Ruyigi.

Juin	Muramvya	252 détenus libérés	Libérations administratives	Sorties massives pour infractions mineures de droit commun. Maintien hermétique de tous les détenus politiques, sauf un cas (Tharcisse Niyongabo).
Juin	Bururi	57 détenus libérés (44H, 7F le 4 juin ; 6H le 30 juin)	Fins de peine et quarts de peine	Régularisation attendue de 51 personnes qui étaient maintenues illégalement malgré leur ordre de libération administrative.
Juin	Mpimba	Environ 50 détenus libérés (par vagues de 30 puis 20)	Commissions de libération	Processus initialement bloqué par le Procureur général à cause de listes irrégulières, avant de reprendre partiellement sous des soupçons de corruption.
Global	Ensemble du pays	Plus, de 400 cas documentés	Mesures collectives et individuelles	Impact réel mais localisé en fin de trimestre (juin) sur les condamnés de droit commun, sans effet sur le stock national des prévenus.

Note méthodologique et réserve sur les effectifs :

Les statistiques présentées dans ce tableau ont été rigoureusement compilées sur la seule base des alertes, données et rapports de terrain transmis par nos informateurs au sein des différents établissements. En raison des restrictions d'accès et du manque de transparence de l'administration pénitentiaire, l'ACAT-Burundi souligne qu'il pourrait y avoir d'autres cas de libérations de prisonniers non portés à sa connaissance. Ces chiffres reflètent donc un état minimal des cas officiellement documentés et vérifiés par notre réseau.

II.5 L'impact des blocages judiciaires sur le volume des prévenus

La stagnation du nombre de prévenus au-delà de la barre des 5 755 individus à la fin du mois de juin 2026 s'explique par deux blocages logistiques et politiques majeurs qui empêchent la fermeture des dossiers :

- **L'effet contre-productif de la décentralisation des parquets** : Initialement présentée par les autorités comme une solution moderne pour rapprocher la justice des citoyens et accélérer les procédures, la réorganisation des parquets vers les communes s'est transformée sur le terrain en un véritable piège logistique. En décentralisant les tribunaux dans des communes parfois très excentrées (comme Matana, Mugamba et Songa pour la prison de Bururi), la réforme se heurte à une absence totale de moyens de transport, de

carburant et d'agents d'escorte. Par conséquent, l'administration pénitentiaire se trouve dans l'incapacité physique de déplacer les détenus vers leurs communes d'origine. Les audiences sont systématiquement reportées, contraignant les prévenus à attendre en cellule pendant deux à trois mois supplémentaires sans même être entendus. Ce gel technique des procédures alimente un stock permanent de prévenus et sature les infrastructures.

- **Le blocage ciblé des dossiers politiques** : L'isolement volontaire des dossiers liés à la sûreté de l'État par les greffes empêche tout examen de liberté. Des centaines de personnes restent ainsi figées artificiellement dans le statut de prévenus ou de détenus sans aucun droit, ce qui annule les efforts de désengorgement.

III. RESPECT DE L'INTEGRITE PHYSIQUE ET DE LA DIGNITE HUMAINE

La préservation de la dignité humaine et de l'intégrité physique constitue une obligation fondamentale et absolue au sein du système pénitentiaire. Durant le trimestre allant d'avril à juin 2026, le monitoring des prisons burundaises révèle que les conditions de vie quotidiennes imposées aux personnes privées de liberté mettent gravement en péril ces principes essentiels. L'introduction de substances interdites, l'exiguïté extrême des cellules et l'instabilité chronique de l'approvisionnement en nourriture dégradent profondément le bien-être des prisonniers.

III.1. Climat carcéral et insécurité interne liés à l'impact du trafic d'alcool à l'intérieur

Le maintien de l'ordre, de la discipline et de la sécurité est indispensable pour garantir un environnement protecteur aux personnes incarcérées. Or, l'inaction ou les défaillances de gestion constatées à la suite des récents changements de directions ont favorisé l'émergence d'un climat de désordre interne nuisible à la sécurité collective.

À la prison de Muramvya, le mois de mai a été particulièrement caractérisé par un désordre persistant provoqué par l'arrivée du nouveau Directeur. Cette situation s'est traduite, tout au long du trimestre et notamment en juin, par une forte consommation de boissons alcoolisées artisanales et industrielles à l'intérieur même de l'établissement. Les détenus se procurent et consomment régulièrement des alcools vendus en sachets plastiques ainsi que la boisson communément appelée « Kick » ou « Ubusarabwayi ».

Cette tolérance de fait face à des substances psychoactives interdites génère une instabilité permanente dans les locaux. Elle affecte directement et négativement la santé des détenus et crée une insécurité chronique se caractérisant par une multiplication des vols à l'intérieur des cellules de la prison. En s'abstenant d'endiguer ce commerce illicite, l'administration pénitentiaire manque à son obligation de protection des détenus contre la criminalité interne.

III.2. Atteintes à la dignité liées aux infrastructures et à exigüité de l'espace carcéral

Le droit à un espace de vie décent et à un couchage individuel est un élément clé de la dignité humaine. La surpopulation généralisée force les administrations à des compromis logistiques extrêmes qui privent les détenus des conditions de repos les plus élémentaires.

- **L'absence de lits et le couchage au sol à Ruyigi** : À la prison de Ruyigi, l'augmentation massive des effectifs, qui ont franchi le seuil critique des 780 détenus en mai (260 % d'occupation), a rompu l'équilibre des infrastructures. Bien que les libérations survenues à la fin du mois de juin 2026 aient ramené l'effectif à 668 personnes, cette surpopulation extrême a empêché pendant une grande partie du trimestre une répartition humaine des espaces de nuit. Faute de places suffisantes et de mobilier adapté, de nombreux détenus se sont retrouvés contraints de dormir à même le sol en ciment.
- **La promiscuité par déménagement forcé à Bururi** : À la prison de Bururi, des travaux de réhabilitation de certaines cellules ont été préparés en mai et exécutés en juin. Si l'intention de réfectionner les bâtiments est positive, la gestion de l'espace durant le chantier a provoqué une crise interne. Pour libérer les zones en chantier, l'administration a contraint les détenus à déménager et à s'entasser dans les espaces restants, alors même que l'établissement accueillait 326 personnes en mai et 261 fin juin. Cette réduction soudaine de l'espace disponible a accentué la surpopulation interne et détérioré de façon immédiate les conditions de vie des détenus concernés.

Alors que l'ACAT-Burundi s'alarmait déjà, lors du trimestre précédent allant de janvier à mars 2026, des atteintes à la dignité liées à la taille insuffisante de l'espace carcéral, la situation franchit désormais un nouveau palier de gravité. Les difficultés de promiscuité ne découlent plus seulement d'une hausse mécanique et lente de la population, mais sont désormais amplifiées par des choix de gestion administrative problématiques. Des chantiers internes non planifiés ou une incapacité à réguler l'explosion subite des effectifs, comme constaté à Ruyigi, condamnent dorénavant les personnes incarcérées à des conditions de couchage inhumaines sur le ciment nu.

III.3. Vulnérabilité des groupes spécifiques et dégradation globale des conditions de vie

Le devoir de protection de l'État burundais exige une attention modulée et renforcée à l'égard des prisonniers dont la survie et la santé mentale restent tributaires d'un encadrement spécifique. Malheureusement, les données recueillies entre avril et juin 2026 confirment que les autorités pénitentiaires continuent de gérer les détenus les plus fragiles de la même manière que la population carcérale générale.

Au lieu de bénéficier de mesures d'accompagnement indispensables, les nouveau-nés et les personnes souffrant de troubles psychiatriques subissent de plein fouet l'arrêt des financements humanitaires et la dégradation des prestations minimales. En invoquant les contraintes financières ou les réformes administratives en cours, l'institution carcérale double l'impact de l'incarcération pour ces profils sensibles. Ce manque d'adaptation de la part des structures administratives engendre un abandon de fait des détenus vulnérables, dont les faiblesses naturelles se transforment en facteurs d'isolement et de déchéance au fond des cellules.

C'est dans ce contexte de défaillance structurelle que s'inscrivent les cas préoccupants et actualisés suivants :

- **L'impact critique sur les nourrissons en milieu carcéral** : Il est impératif de signaler la situation des nourrissons vivant actuellement derrière les barreaux au Burundi, dont le recensement affichait un effectif national de 78 bébés au mois d'avril, 74 bébés au mois de mai (47 filles et 27 garçons) et s'est établi à 71 nourrissons au 30 juin 2026. Ces enfants, qui n'ont commis aucune faute, subissent de plein fouet les conséquences de la détention de leur mère :
 - **Carences nutritionnelles et ruptures de stocks** : Les pénuries massives et répétées de haricots (notamment la rupture totale de 19 jours enregistrée à Ngozi en mai) et de farine affectent directement la qualité du lait maternel et l'alimentation de sevrage, exposant ces enfants à une précarité nutritionnelle précoce.
 - **Environnement toxique et insalubrité** : La promiscuité extrême liée à la surpopulation générale et les rationnements d'eau potable (comme à la prison de Muramvya où l'eau n'a été disponible que 4 jours par semaine au cours du mois de juin 2026) exposent les nouveau-nés à des risques sanitaires sévères.
 - **Dénuement logistique et épidémies de nuisibles** : Le cas documenté à la prison de Bururi en juin est à ce titre alarmant. Suite à l'arrêt du fonctionnement et du soutien des grandes organisations humanitaires comme le CICR, les cellules se sont retrouvées totalement dépourvues de couvertures face au climat froid de la région. L'usure généralisée ou l'absence de matelas, combinée à l'arrêt complet des campagnes de désinsectisation, a provoqué une infestation massive de punaises de lit dans les dortoirs des mères et de leurs enfants, transformant les espaces de couchage en foyers infectieux.
- **Détresse psychiatrique et faillite systémique de la prise en charge médicale** : L'administration pénitentiaire burundaise ne parvient toujours pas à garantir le droit aux soins spécialisés pour les détenus souffrant de pathologies mentales, les maintenant dans un circuit de détention ordinaire totalement inadapté :
 - **Le cas sans issue à la prison de Muramvya** : Le monitoring du mois de mai a mis en lumière la situation d'un détenu souffrant de troubles mentaux sévères. Malgré une altération manifeste de ses facultés et un besoin urgent d'une prise en charge psychiatrique extérieure, la direction s'est abstenue de procéder à son transfert vers un centre spécialisé, le laissant sans suivi adéquat au sein de l'établissement tout au long du mois de juin 2026.
 - **Christian Butoyi (Prison de Mpimba)** : Symbole absolu d'un oubli institutionnel tragique, ce détenu demeure maintenu derrière les barreaux de la prison centrale de Mpimba depuis le 8 septembre 2014. Malgré une pathologie psychiatrique notoire et reconnue par les observateurs, Christian Butoyi entame désormais sa douzième année de détention continue sans dossier judiciaire clair ni soins médicaux adaptés. Son maintien prolongé au cours de ce trimestre dans un environnement carcéral en situation de surpopulation extrême (l'effectif ayant grimpé jusqu'à 4 564 détenus au début du mois de juin 2026 pour une capacité théorique de 800 places) transforme sa peine en une véritable séquestration psychiatrique, au mépris de son irresponsabilité pénale manifeste.

III.4. Atteintes à l'intégrité par la carence alimentaire et de l'accès à l'eau potable

La garantie d'une alimentation saine et d'un accès régulier à l'eau potable constitue un impératif biologique élémentaire indispensable à la préservation de la vie et de la santé des personnes détenues. Durant la période s'étendant d'avril à juin 2026, la gestion de l'approvisionnement nutritionnel et hydrique au sein du système pénitentiaire burundais a traversé une phase de déstabilisation aiguë, affectant l'intégrité corporelle de milliers de personnes privées de liberté.

Le monitoring de terrain de ce trimestre met en lumière les réalités concrètes suivantes :

- **La rupture systémique et l'instabilité des denrées de base** : Les haricots et la farine de maïs ont manqué de manière prolongée ou intermittente à travers le pays. À la prison de Ngozi, le mois de mai a enregistré une pénurie absolue de haricots pendant 19 jours consécutifs, forçant les prisonniers à survivre uniquement avec de la pâte de maïs nature, sans aucun apport en protéines végétales. Cette rupture s'est répétée pendant 4 jours en juin. À la prison centrale de Mpimba (Bujumbura), l'alimentation a connu des ruptures extrêmement sévères au cours du trimestre, l'établissement comptabilisant 12 jours complets sans aucune distribution de haricots et 5 jours de rupture totale de farine. À la prison de Bururi, l'alimentation a été marquée en juin par des manques alternés de farine et de haricots, après une longue pénurie de farine d'un mois et dix jours en avril. À la prison de Gitega, l'absence totale de haricots pendant trois jours en fin de mois d'avril a provoqué une augmentation immédiate des difficultés liées à la faim au sein d'un effectif surpeuplé de 1 424 détenus. Enfin, à la prison de Ruyigi, l'administration a géré ses faibles réserves par une intermittence extrême en mai et juin, distribuant des haricots un jour pour en priver les détenus le lendemain.
- **La crise de l'accès à l'eau potable et l'impact de la saison sèche** : Les difficultés d'approvisionnement en eau ont lourdement pénalisé le quotidien des détenus, avec des réalités changeantes selon les établissements. À la prison de Muramvya, l'accès à l'eau est resté irrégulier en avril, n'étant disponible qu'à certains moments, avant de chuter gravement au mois de juin où l'eau n'était plus accessible que 4 jours par semaine. À la prison de Bururi, le mois de juin a été caractérisé par des problèmes d'eau majeurs provoqués par l'assèchement des points d'eau lié à la saison sèche, une crise aggravée par l'absence totale de récipients pour stocker l'eau dans l'établissement. En contraste, le monitoring à la prison de Ngozi au mois d'avril signalait qu'il n'y avait eu aucune difficulté majeure concernant l'accès à l'eau au début du trimestre.
- **La détérioration qualitative et la distribution de vivres avariés** : Au cours du mois d'avril, la prison de Muramvya a distribué aux détenus des stocks de haricots pourris ou infestés, formellement jugés impropres à la consommation humaine. Cette distribution défectueuse a exposé la population carcérale à de graves risques de pathologies gastro-intestinales, avant d'aboutir à un épuisement total des réserves de haricots pendant les deux derniers jours du mois. En juin, ce même établissement a basculé dans un rationnement sévère où les haricots, absents des stocks courants, n'étaient cuisinés qu'une à deux fois par semaine, réduisant le régime régulier à de la farine de maïs nature.
- **L'impact de la double privation sur la dignité et le cadre réglementaire** : Lorsque les réserves s'effondrent, les établissements se trouvent dans l'incapacité matérielle de respecter les standards légaux de subsistance. Cela se traduit par l'impossibilité de fournir

la ration nutritionnelle théorique réglementaire, comme les 350 g de farine et 350 g de haricots prévus à Bururi, mais aussi par l'incapacité de garantir l'accès minimum à l'eau potable. En n'assurant pas ces deux droits fondamentaux et indissociables, l'État impose aux détenus une épreuve de survie quotidienne. Cette situation de dénuement réduit l'être humain à la recherche permanente de ses besoins biologiques primaires, annihilant toute dignité et constituant une forme de traitement cruel, inhumain et dégradant.

La privation prolongée de nourriture et d'eau potable constitue une violation grave du droit à la vie et peut être assimilée à une forme de torture par omission.

Table 4 Synthèse des violations du droit à la dignité et à l'intégrité (Avril - Juin 2026)

Catégorie de Violation	Faits Marquants & Localisation	Impact sur les Détenus
Climat carcéral & Insécurité	• Désordre provoqué par le nouveau Directeur en mai et forte consommation d'alcool artisanal comme le « Kick » ou « Ubusarabwayi » à l'intérieur (Muramvya, mai – juin).	Création d'un climat d'insécurité à l'intérieur de la prison, multiplication des vols et impact négatif sur la santé des détenus.
Infrastructures & Atteintes à l'Intimité	• Lits fortement usés, aménagement des espaces de couchage avec des moustiquaires de fortune (avril), douches et toilettes sans portes (Muramvya, avril – juin).	Violation de la pudeur au quotidien et détérioration des conditions minimales de couchage.
Gestion de l'Espace & Couchage	• Certains détenus dorment à même le sol en raison de la surpopulation (Ruyigi, mai). • Obligation de déménager et de s'entasser car certaines parties de la prison sont en réfection (Bururi, juin).	Perte de la dignité humaine élémentaire liée au couchage et augmentation de la promiscuité interne lors des chantiers.
Carences Alimentaires	• Rupture de stock de farine de 3 jours (Ngozi, avril). • Pénurie de haricots pendant les 3 derniers jours d'avril (Gitega). • Haricots cuisinés par intermittence (un jour avec, un jour sans) en mai (Ruyigi). • Pénurie de haricots de 19 jours en mai et de 4 jours en juin (Ngozi). • Haricots non distribués pendant 12 jours et farine manquante pendant 5 jours (Mpimba, mai). • Pénurie de farine de maïs d'un mois et dix jours en avril, suivie d'un manque alterné de farine et de haricots certains jours (Bururi, avril – juin).	Augmentation des difficultés liées à la faim, ration quotidienne insuffisante et irrégulière, et obligation de se contenter de la pâte de maïs nature.
Qualité des Aliments	• Distribution de haricots pourris ou infestés impropres à la consommation en avril. En juin, absence totale de haricots	Détérioration des conditions alimentaires et exposition des détenus à des vivres avariés.

	sur tout le mois (disponibles seulement 1 à 2 fois par semaine) (Muramvya).	
Déficit en Eau Potable	• Approvisionnement en eau irrégulier disponible qu'à certains moments en avril, puis disponible seulement 4 fois par semaine en juin (Muramvya). • Problèmes d'eau et assèchement des points d'eau en période de saison sèche, combinés au manque de récipients pour stocker l'eau (Bururi, juin).	Pénurie d'eau potable et difficultés d'approvisionnement et de stockage pour la population carcérale.
Dénuement des Groupes Spécifiques	• Présence de nourrissons co-détenus : 78 bébés en avril, 74 en mai et 71 au terme du mois de juin 2026 à l'échelle nationale. • L'ONG CICR ne fonctionne plus et n'apporte plus son soutien : absence de couvertures face au froid, matelas usés ou manquants, et lits envahis par les punaises suite à l'arrêt complet des désinsectisations (Bururi, juin).	Précarisation des conditions de vie des femmes et des enfants, exposition prolongée au froid et prolifération des nuisibles dans les cellules.

IV. ACCES AUX SOINS ET PRISE EN CHARGE MEDICALE

Le droit à la santé et à une prise en charge médicale adéquate constitue une obligation fondamentale de l'administration pénitentiaire. Le monitoring mené au cours du trimestre d'avril à juin 2026 met en lumière des défaillances majeures dans l'accès aux soins, caractérisées par une pénurie aiguë de médicaments, des restrictions administratives ou logistiques lors des transferts vers les structures hospitalières, ainsi que des conséquences tragiques pour la vie des personnes détenues.

Alors que le trimestre précédent, s'étendant de janvier à mars 2026, mettait déjà en évidence une précarité sanitaire chronique au sein des dispensaires, la période actuelle marque un point de rupture critique. Nous assistons au passage d'une fragilité logistique à un effondrement structurel global, amplifié par la cessation d'activités d'organisations internationales de soutien et l'apparition de barrières financières arbitraires imposées par de nouvelles directions d'établissements. Ce recul de la couverture médicale aggrave de fait la vulnérabilité des malades, transformant l'incarcération en un risque vital pour les prisonniers les plus affectés.

IV.1. Effondrement de la couverture sanitaire et pénurie systémique de médicaments

La situation sanitaire au sein des établissements s'est lourdement précarisée, sous le double effet de l'arrêt des soutiens humanitaires et de l'incapacité de l'administration à maintenir l'approvisionnement des dispensaires internes :

- **Ngozi** : Le manque de médicaments a été le problème principal dès le mois d'avril, limitant l'accès aux soins pour les prisonniers malades. Cette pénurie est devenue totale au dispensaire au mois de mai, avant de se prolonger durant tout le mois de juin, contraignant les détenus à financer eux-mêmes leurs traitements, y compris en cas d'admission d'urgence à l'hôpital.
- **Bururi** : L'accès aux soins est devenu difficile en mai, les médicaments distribués lors des consultations n'étant pas appropriés. L'administration a juste justifié cette carence par les dettes contractées par la Direction des affaires pénitentiaires envers le ministère de la Santé. En juin, la situation s'est aggravée suite au fait que l'ONG CICR, qui soutenait historiquement l'établissement, ne fonctionne plus et n'apporte plus son soutien.
- **Muramvya et Ruyigi** : Si les médicaments étaient disponibles à Muramvya en avril pour assurer une prise en charge satisfaisante, le mois de juin a vu apparaître à son tour un manque de produits pharmaceutiques. À Ruyigi au mois de mai, le suivi médical était inexistant puisqu'aucun médecin ne se rendait à la prison, alors même que l'établissement comptait de nombreuses personnes souffrant de maladies chroniques.
- Les difficultés d'accès aux soins observées durant le trimestre montrent que les insuffisances sanitaires ne relèvent plus de problèmes logistiques isolés. Elles traduisent désormais une incapacité structurelle à garantir le droit à la santé des personnes privées de liberté.

IV.2. Entraves administratives, logistiques et financières aux transferts hospitaliers

Même lorsque l'état de santé des détenus exige une évacuation vers des structures spécialisées extérieures, de lourds obstacles bloquent leur acheminement :

- **Le racket financier institutionnalisé à Ngozi** : Au mois de mai, sur base de témoignage de certains détenus, le Directeur de la prison a subordonné les autorisations de sortie vers l'hôpital provincial au paiement d'un pot-de-vin de 150 000 FBu pour sa direction, en plus de 50 000 FBu destinés à la police pour assurer l'escorte. L'autorité refusait systématiquement de laisser sortir les malades qui ne pouvaient pas s'acquitter de ces sommes. En juin, ces restrictions d'accès imposées par la direction ont persisté, ciblant particulièrement les transferts vers les structures spécialisées, notamment pour les soins dentaires, ophtalmologiques et l'hôpital général.
- **La paralysie logistique à la prison de Mpimba** : Au cours du mois de mai, les transferts vers l'extérieur pour les cas graves étaient extrêmement difficiles en raison du manque de carburant nécessaire au transport des ambulances. Ces retards font que, souvent, lorsque le détenu arrive enfin à l'hôpital, les médecins sont déjà partis.
- **Le blocage managérial à Muramvya** : Au mois de mai, l'accès aux soins est devenu problématique pour les détenus devant être transférés à l'hôpital provincial, une situation marquée par le désordre lié au changement de direction. De plus, un détenu souffrant de troubles mentaux, dont le nom n'a pas été mentionné, n'a pas pu être transféré pour recevoir les soins adaptés à son état. À la prison de Bururi, le mois de juin a été caractérisé par des décisions restrictives majeures prises par le nouveau directeur, qui a interdit l'accès des détenus aux hôpitaux spécialisés (notamment pour les soins des yeux, les soins dentaires et l'hôpital général), aggravant les souffrances des patients.

IV.3. Atteintes fatales au droit à la vie et interruptions forcées de traitement

Les défaillances globales de la prise en charge et le manque de diligence médicale ont conduit à des violations irréversibles des droits des détenus :

- **Les décès documentés à la prison de Ngozi** : Le 18 mai 2026, des sources de terrain ont rapporté le décès au sein de l'établissement du détenu **Miburo Moussa**, originaire de Kirundo. Ce dernier n'a bénéficié d'aucune prise en charge médicale adéquate ni d'un transfert vers un hôpital malgré la dégradation continue de son état de santé, l'administration ne lui ayant fourni que du paracétamol avant son décès. Un second décès de détenu a été enregistré à l'hôpital provincial de Ngozi au cours du même mois, en raison des difficultés globales liées à l'acheminement des malades.
- **L'interruption forcée de traitement à Mpimba** : Au cours du mois de mai, le monitoring a mis en lumière le cas du détenu Aloys Ntakarutimana surnommé **Wakenya**. Ce dernier a été retiré de force de l'hôpital extérieur où il était pris en charge avant sa guérison complète, sous le seul prétexte de l'administration pénitentiaire qu'il risquait de s'évader.

Cette gestion conditionnelle de l'accès aux soins révèle une instrumentalisation financière du milieu carcéral, au sein de laquelle la survie des détenus dépend directement de leurs ressources économiques.

Table 5 Etat général de l'assistance médicale (Trimestre 2 - 2026)

Indicateur de Performance	Diagnostic du Trimestre (Avril – Juin 2026)	Niveau de Gravité & Tendance
Disponibilité des médicaments	• Rupture totale des stocks de sécurité dans la majorité des dispensaires (Ngozi, Bururi, Muramvya en juin). • Distribution de traitements inadaptés en raison des dettes de l'administration (Bururi).	CRITIQUE En nette détérioration par rapport au trimestre précédent.
Continuité des transferts d'urgence	• Racket financier systématique à Ngozi (tarification des laissez-passer à 150 000 FBu). • Paralysie logistique à Mpimba par manque de carburant pour les véhicules de transport.	ALERTE ROUGE Apparition de barrières financières et administratives mortelles.
Présence du personnel qualifié	• Absence totale de suivi médical et de visites de médecins constatée à Ruyigi en mai. • Dysfonctionnements et désordre managérial lors des changements de directions (Muramvya).	PRÉCAIRE Rupture du droit d'accès régulier à un médecin ou un spécialiste.
Préservation du droit à la vie	• Deux décès documentés à Ngozi en mai, dont celui du détenu Miburo Moussa, par manque de prise en charge et rationnement des soins au paracétamol.	CATASTROPHIQUE Conséquences directes de l'inaction et du déni de soins.
Stabilité des appuis extérieurs	• Cessation d'activités et retrait définitif du soutien médical, logistique et sanitaire de l'ONG CICR à Bururi au mois de juin.	CRITIQUE Effondrement du dernier filet de sécurité humanitaire en milieu carcéral.
Respect des protocoles de soins	• Extraction policière forcée de prisonniers hospitalisés à l'extérieur (cas du détenu Aloys Ntakarutimana Wakenya à Mpimba) avant leur guérison complète.	GRAVE Primauté de la logique sécuritaire arbitraire sur les impératifs thérapeutiques.

V. DETENTION ARBITRAIRE ET IRREGULARITES JUDICIAIRES

La garantie d'une justice équitable et le respect des décisions de mise en liberté constituent des piliers fondamentaux de l'État de droit. Le monitoring mené au cours du trimestre 2, s'étendant d'avril à juin 2026, met en lumière de graves dysfonctionnements structurels au sein de l'appareil judiciaire, des actes de corruption administrative, ainsi qu'un traitement discriminatoire et ciblé à l'encontre des prisonniers d'opinion.

Alors que le trimestre précédent, de janvier à mars 2026, dénonçait déjà une clémence sélective lors des vagues de libérations du début d'année, la période actuelle montre un durcissement des pratiques de maintien illégal en cellule. Nous constatons un glissement préoccupant d'une justice lente vers un système de ségrégation administrative institutionnalisé, où les fichiers des détenus politiques sont délibérément isolés pour bloquer l'exécution des ordres d'acquittement ou de fin de peine. Ce recul du droit, conjugué à des réformes logistiques mal maîtrisées et à des failles de sécurité majeures, accentue la détention arbitraire et fragilise la crédibilité des institutions.

V.1. Un blocage systématique et ségrégatif des libérations de prisonniers politiques

L'irrégularité la plus grave de ce trimestre réside dans le refus délibéré des autorités de libérer les détenus poursuivis ou condamnés dans des dossiers qualifiés de « politiques », liés à la sûreté de l'État (fichiers ASIE, PBA ou événements de 2015), et ce, même lorsqu'ils ont intégralement purgé leur peine ou qu'ils bénéficient d'un acquittement définitif.

- À la prison de Muramvya : Le maintien illégal de personnes officiellement acquittées et non libérées a été documenté dès le mois de mai. Lors de la vague de libérations du début du mois de juin, où 252 détenus incarcérés pour des infractions mineures ont pu recouvrer la liberté, l'administration a maintenu un blocage systématique sur les dossiers politiques. Parmi toutes les personnes ayant purgé leur peine ou acquittées par toutes les juridictions, une seule exception a été enregistrée : la libération de Tharcisse Niyongabo (dossier Mukoni¹) après expiration de sa peine. Le suivi du monitoring sur cet établissement montre une continuité dramatique par rapport au premier trimestre 2026. Trois cas emblématiques d'acquittements restés inexécutés, déjà dénoncés par l'ACAT-Burundi, confirment l'enracinement de ce blocage arbitraire :
 - **H.R** : Toujours maintenu en détention bien qu'il ait été officiellement acquitté depuis le 25 janvier 2026.
 - **N.F** : Demeure illégalement privé de liberté au mépris d'une décision d'acquittement prononcée en sa faveur.
 - **M.M** : Symbole absolu de la faillite de l'exécution des jugements, ce détenu entame sa sixième année de rétention arbitraire au fond des cellules de Muramvya, alors qu'il est déclaré innocent de toutes charges par un arrêt d'acquittement définitif rendu depuis le 8 novembre 2020.
- **À la prison de Ruyigi** : Au mois de mai, le constat de terrain est identique. Les prisonniers politiques ayant terminé leur peine ne sont toujours pas libérés. Le monitoring signale

¹ [Déclaration de l'Acat-Burundi sur les irrégularités procédurales dans le dossier judiciaire relatif à l'attaque du camp de Mukoni en Janvier 2017](#), mai 2017

formellement deux personnes, dont les noms n'ont pas été mentionnés, maintenues illégalement dans cette situation précise au sein de cet établissement, un blocage qui s'est prolongé sans aucun changement durant tout le mois de juin 2026.

- **À la prison de Mpimba** : Le monitoring du mois de mai révèle que toute personne poursuivie dans des dossiers considérés comme politiques n'est pas libérée, même après acquittement ou fin de peine. Pour institutionnaliser cette ségrégation, l'administration a mis en place une mesure consistant à conserver les dossiers relatifs à ces infractions politiques séparément des autres, bloquant ainsi toute possibilité d'examen lors des procédures de libération de droit commun, un blocage qui est resté absolu au cours du mois de juin.

V.2. Paralysie des audiences et entraves logistiques liées à la réforme des parquets communaux

Comme déjà analysé de manière détaillée dans le point II.5 de ce rapport, la réorganisation territoriale des parquets vers les communes a provoqué ce trimestre un blocage critique des dossiers en détention préventive. Le manque absolu de moyens de transport et de carburant pour déplacer les prisonniers (notamment à Bururi pour les détenus de Matana, Mugamba et Songa, ainsi qu'à Muramvya) paralyse l'organisation des audiences. Ce gel technique des procédures prolonge artificiellement la détention provisoire de milliers de citoyens et transforme une réforme administrative en un outil de détention arbitraire de fait.

V.3. Pratiques de racket de chantage et de harcèlement sécuritaire autour des téléphones

Le trimestre est marqué par l'enracinement de réseaux de chantage financier exercés par des agents de sécurité et des directeurs de prisons, prenant pour prétexte la détention de téléphones portables.

- **Racket financier à Muramvya** : Au mois d'avril, le monitoring a documenté une pratique consistant à exiger le paiement occulte de **80 000 FBu** de la part des détenus pour conserver ou récupérer un téléphone portable, sous peine de confiscation immédiate par les agents de sécurité.
- **Discrimination à la prison de Ngozi** : En avril, le seuil du racket s'est élevé, les services exigeant des sommes supérieures à **150 000 FBu** pour restituer les téléphones confisqués. Les détenus politiques y subissent une discrimination ciblée : leurs appareils ne leur sont jamais restitués, même s'ils proposent de s'acquitter de la somme.
- **Harcèlement de la Documentation à Ngozi (Mai 2026)** : Le harcèlement des détenus d'opinion s'est manifesté par des pressions de nature intimidante menées par le Directeur. Ce dernier a exercé des persécutions directes, accusant un détenu d'être impliqué dans les événements de 2015 pour justifier la confiscation de son téléphone. Des agents de sécurité, agissant sur ses ordres à 23 heures, ont extrait ce détenu pour le convoquer le lendemain à son bureau afin de lui tendre un piège avec le service de Documentation. Le Directeur a conduit le détenu à l'extérieur de la prison, sur la route, où le service de Documentation se trouvait dans un véhicule aux vitres teintées. L'agent Salvator (impliqué dans son arrestation initiale en 2016) lui a extorqué le code d'accès de son application

WhatsApp sous la menace explicite d'un transfert forcé ou d'une disparition (« si tu avais refusé, tu ne serais pas rentré »). Le détenu a été libéré du véhicule mais son téléphone ne lui a jamais été restitué.

Ces pratiques constituent une violation directe des obligations internationales du Burundi et pourraient faire l'objet de communications devant les organes de traités des Nations

V.4. Failles sécuritaires majeures et impunité face aux évasions sélectives

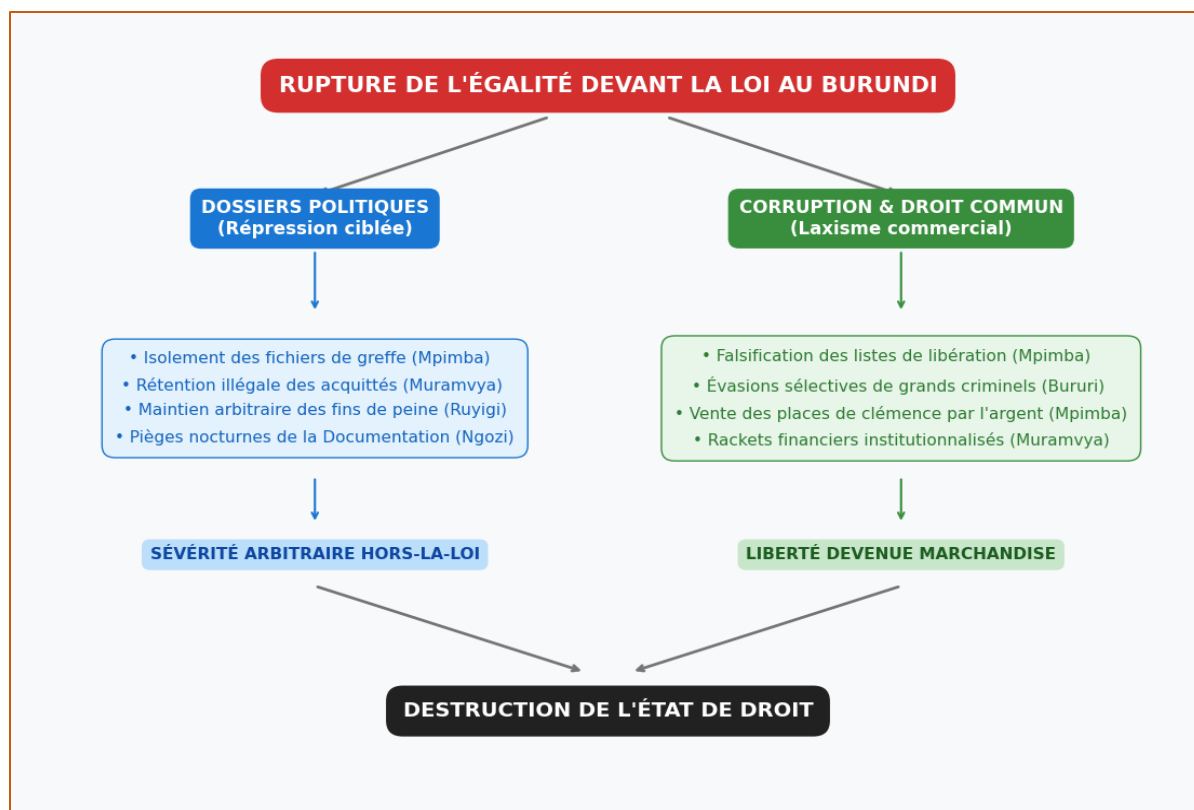
En contraste avec la surveillance étroite imposée aux détenus politiques, de graves négligences ont permis l'évasion de détenus condamnés pour des crimes majeurs.

- **L'évasion de Tony Uwizeye (alias "Dume") à Mpimba** : En juin, l'évasion de ce détenu a provoqué de vives tensions. L'enquête interne a révélé qu'il bénéficiait d'un régime de faveur exceptionnel, circulant librement, sortant et rentrant à sa guise de l'établissement, une pratique tolérée sous l'ancienne direction (Directeur Abdoul) et maintenue par la nouvelle gestion. L'affaire n'a été découverte que lorsque son complice a tenté de vendre ses biens laissés à la prison.
- **L'impunité d'Appolinaire Nduwayezu à Bururi** : Au cours du mois de juin, l'évasion de ce détenu a été signalée. Condamné pour un dossier grave de meurtre de deux personnes (une mère et son enfant dans la commune de Mugamba), ce dernier se trouverait actuellement à Matana sans faire l'objet d'aucune recherche active de la part de l'administration ou des services de sécurité.

V.5 Représentation systémique de la justice à deux vitesses (Trimestre 2- 2026)

Le monitoring des données de terrain met en évidence une dualité flagrante et préoccupante dans le fonctionnement de l'appareil carcéral et judiciaire burundais au cours de ce trimestre. Cette réalité se traduit par la coexistence de deux dynamiques totalement opposées : d'un côté, une sévérité administrative et sécuritaire hors-la-loi ciblant de manière arbitraire les prisonniers politiques ; de l'autre, un laxisme commercial et une impunité monnayée profitant aux réseaux de corruption et à certains détenus de droit commun.

L'infographie ci-dessous synthétise ce double standard institutionnel qui brise le principe fondamental d'égalité des citoyens devant la loi et engendre, à terme, la destruction progressive de l'État de droit :



VI. HYGIENE, SALUBRITE ET CONDITIONS DE VIE EN MILIEU CARCERAL

Le maintien d'un environnement carcéral salubre et l'accès aux produits d'hygiène essentiels constituent des garanties indispensables à la préservation de la dignité humaine. Le monitoring mené au cours du trimestre 2, s'étendant d'avril à juin 2026, met en lumière des défaillances structurelles majeures, caractérisées par des restrictions hydriques sévères affectant le nettoyage des infrastructures, une absence de produits sanitaires de base, ainsi qu'une prolifération de parasites dans les dortoirs.

Alors que le premier trimestre de l'année se caractérisait par une relative stabilité de la salubrité environnementale, la période actuelle marque un recul préoccupant. L'arrêt brutal des interventions humanitaires et le manque d'anticipation face aux contraintes de la saison sèche ont transformé les infrastructures d'hébergement en foyers d'insalubrité. L'institution pénitentiaire se révèle incapable de garantir les standards d'hygiène minimums, exposant la population carcérale à une promiscuité physique et sanitaire intolérable.

VI.1. Restrictions hydriques entravant l'entretien et l'assainissement des locaux

Au-delà des besoins liés à la consommation, les **coupures de l'approvisionnement en eau** et le tarissement des sources ont paralysé les opérations quotidiennes de nettoyage et d'évacuation des sanitaires :

- **L'insalubrité par intermittence à la prison de Muramvya** : Si l'accès aux infrastructures d'eau montrait des signes d'irrégularité en avril, le rationnement strict mis en place au

mois de juin, où l'eau n'était disponible que quatre jours par semaine, a rendu impossible le maintien de la propreté courante des blocs, favorisant l'accumulation des déchets dans les espaces communs.

- **La paralysie de l'assainissement à la prison de Bururi** : Au cours du mois de juin, le tarissement des points d'eau environnants lié à la saison sèche, combiné à l'absence totale de récipients pour stocker l'eau de lavage, a privé l'établissement des volumes nécessaires à l'entretien des sanitaires. Cette pénurie chronique d'eau pour évacuer les latrines a lourdement détérioré la salubrité de l'environnement carcéral.

VI.2. Carence généralisée en matériels d'entretien et en produits de désinfection

Les services logistiques et les dispensaires internes ont été incapables de fournir les intrants nécessaires au maintien de la propreté collective et individuelle :

- **L'absence de savon à la prison de Mpimba** : Au cours du mois de mai, bien que l'état de l'hygiène au sein des blocs et des cours intérieures ait été qualifié de satisfaisant à la suite des alertes régionales liées à l'épidémie d'Ebola, l'établissement a fait face à une pénurie de produits d'entretien. L'administration a rationné la distribution de savon à un seul morceau de savon par détenu pour tout le mois, une quantité jugée insuffisante pour assurer la prophylaxie nécessaire.
- **La suppression des produits de nettoyage à Bururi** : Au mois de juin, les stocks de produits désinfectants et de matériels de nettoyage des latrines sont tombés à un niveau de rupture totale. L'administration n'a procédé à aucune dotation d'intrants pour la désinfection des espaces sanitaires communs.

VI.3 Invasion de nuisibles et vétusté des équipements de couchage

La défection des appuis techniques et logistiques a directement favorisé la dégradation des dortoirs, affectant la dignité matérielle des détenus :

- **L'infestation de punaises de lit à Bururi** : Le mois de juin a enregistré un effondrement des conditions d'hébergement consécutif au départ de l'ONG CICR. Suite à la fin des opérations de cette organisation, la prison s'est retrouvée sans couvertures neuves, avec des matelas usés ou manquants. L'arrêt concomitant des campagnes administratives de désinsectisation a provoqué une prolifération massive de **punaises de lit** au sein des lits et des nattes, affectant directement le repos des femmes et des nourrissons.
- **La violation de l'intimité à Muramvya** : Le cadre d'habitation de la prison de Muramvya est resté marqué en avril par la présence de lits vétustes fabriqués avec de simples morceaux de bois et des moustiquaires de fortune. De plus, les douches et les toilettes de l'établissement demeurent **dépourvues de portes**, privant les détenus de toute intimité lors de l'utilisation des infrastructures sanitaires.

L'insalubrité et le dénuement matériel ne dégradent pas seulement les infrastructures : ils compromettent directement l'équilibre physique et psychologique des personnes détenues. Le manque d'eau pour l'hygiène corporelle et l'absence d'intimité épuisent les détenus et fragilisent leur état moral. Cette atteinte à la dignité alimente les tensions interpersonnelles et favorise le recours à l'alcool, contribuant à l'insécurité au sein des cellules.

C'est ce manque de dignité qui provoque des disputes entre les personnes et pousse certains à boire de l'alcool fort, créant ainsi de l'insécurité dans les cellules.

VI.4 Impact de la déchéance matérielle sur la vie des détenus (Trimestre 2- 2026)

Le monitoring des infrastructures et des services logistiques met en évidence une rupture critique dans la gestion de l'assainissement et de l'hygiène au cours de ce trimestre. Cette situation de dénuement généralisé ne représente pas seulement un inconfort matériel, mais constitue un vecteur direct d'insalubrité collective.

Le tableau synoptique ci-dessous résume les principales défaillances logistiques observées sur le terrain ainsi que leurs conséquences immédiates sur la santé environnementale et la dignité quotidienne de la population carcérale :

Table 6 Diagnostic logistique de l'assainissement et de l'hygiène au cours du Trimestre 2 - 2026

Indicateur	État constaté (Avril – Juin 2026)	Impact majeur sur les Détenus
Eau d'assainissement	• Distribution limitée à 4 jours par semaine (Muramvya, juin). • Tassement des sources en saison sèche et absence de bacs de stockage (Bururi, juin).	Pénurie chronique empêchant le lavage des blocs et bloquant l'évacuation des latrines.
Produits de nettoyage	• Rupture totale des stocks de désinfectants et de matériels d'entretien des sanitaires communs (Bururi, juin).	Accumulation des saletés dans les espaces collectifs et création de foyers d'insalubrité.
Hygiène corporelle	• Rationnement à 1 savon par mois par détenu (Mpimba, mai).	Insuffisance de nettoyage individuel en période de vigilance sanitaire face à l'alerte épidémique Ebola.

VII. CONCLUSION GENERALE

L'univers carcéral burundais a dévié de sa mission de régulation pénale pour se transformer en un dispositif d'enfermement de masse, au sein duquel l'intégrité physique et les droits élémentaires des personnes privées de liberté subissent des atteintes quotidiennes. Le travail de suivi accompli tout au long de ce deuxième trimestre 2026 met en lumière une situation de détresse matérielle et d'impasse institutionnelle majeure. L'évaluation croisée des différentes sections de ce document met en évidence des infrastructures pénitenciaires asphyxiées, où la fonction de réhabilitation s'est effacée derrière une gestion précaire de la pénurie et le maintien d'incarcérations abusives.

Le système a pérennisé son état de saturation en se maintenant au niveau critique de 12 980 prisonniers au mois de mai, frôlant la barre des 13 000 personnes sous écrou. Toutefois, le mois de juin 2026 marque un progrès notable et encourageant avec un fléchissement significatif des effectifs nationaux, ramenant la population totale à 12 216 détenus au terme du trimestre. Cela représente une diminution de 5,89 % de la population carcérale globale entre les mois de mai et juin. Cette baisse se traduit de manière très concrète dans certains établissements particulièrement étouffés : à la prison de Muramvya, par exemple, les efforts de libération ont permis de faire reculer l'effectif de 1 063 détenus en mai à 827 en juin (soit une baisse marquée de 22,20 % en un mois). Malgré ce progrès réel qui ramène le taux d'occupation national global à 284,49 %, la saturation des infrastructures demeure structurellement à un niveau très élevé, Muramvya conservant par exemple un taux d'occupation de 827 % par rapport à sa capacité initiale. Cet étouffement spatial permanent découle directement des dysfonctionnements de la chaîne judiciaire, dont le recours massif au mandat de dépôt maintient le volume des prévenus au seuil intenable de 5 755 individus en juin (soit 47,11 % de l'effectif global du pays), bloquant la moitié de la population pénale dans l'attente d'un jugement.

Sur le plan sanitaire et logistique, le bilan de cette période est alarmant. Le trimestre s'est caractérisé par un effondrement de l'hygiène environnementale lié à la saison sèche et à l'arrêt d'appuis humanitaires majeurs (comme le retrait du CICR à Bururi), entraînant des restrictions d'eau sévères et une prolifération massive de parasites dans les dortoirs. Alors que la région faisait face à une vigilance épidémique Ebola, l'administration a été incapable de garantir la prophylaxie courante, rationnant le savon à un seul morceau par mois à Mpimba et tombant en rupture totale de désinfectants à Bururi. La détresse des groupes vulnérables, illustrée par les 71 nourrissons exposés à l'insalubrité à l'échelle nationale en juin (dont les mères ont subi de graves pénuries de haricots à Ngozi et à Mpimba), et les 125,00 % de saturation du centre pour mineurs de Rumonge, confirme le manque de protection des personnes les plus fragiles.

Enfin, l'examen des flux de sortie révèle d'importantes dérives administratives. Si l'action des commissions et des parquets a permis la remise en liberté de plus de 400 détenus documentés sur l'ensemble du trimestre, les sorties se sont concentrées de manière massive au cours des vagues de libérations administratives du mois de juin, rendant l'impact de ces mesures fragile sur la durée. Les processus de clémence collective ont été entachés à Mpimba par des corruptions financières et des listes falsifiées, tandis que de graves failles sécuritaires permettaient l'évasion de profils condamnés pour crimes de sang, à l'instar de Tony Uwizeye (alias "Dume") à Mpimba ou d'Appolinaire Nduwayezu à Bururi. Plus grave encore, l'autorité des décisions de justice est

bafouée par le maintien illégal en cellule de citoyens pourtant acquittés par les tribunaux, à l'instar de R.H. et F.N. à Muramvya, ou de personnes ayant terminé leur peine à Ruyigi, tandis que les dossiers des prisonniers d'opinion restent gelés au greffe.

En définitive, l'ACAT-Burundi réaffirme que la privation de liberté ne doit en aucun cas se traduire par la déchéance physique ou la détention arbitraire. Sans un sursaut politique immédiat pour réformer la décentralisation logistique des parquets, encadrer la détention préventive, faire respecter scrupuleusement les arrêts de libération définitive et garantir un accès minimal à l'eau et à l'assainissement, l'appareil pénitentiaire burundais s'enfoncera dans une crise humanitaire majeure, au mépris des engagements internationaux de l'État en matière de dignité humaine.

VIII. RECOMMANDATIONS GENERALES ET APPELS DE L'ACAT-BURUNDI

Au regard de la défaillance systémique détaillée dans ce monitoring, l'ACAT-Burundi soumet une série de recommandations structurées en trois piliers stratégiques. Ces interventions ciblent prioritairement l'urgence sanitaire et humanitaire — exacerbée par le rationnement hydrique et l'exiguïté extrême des locaux — tout en amorçant les réformes de fond indispensables pour éradiquer les dérives judiciaires et garantir aux détenus un traitement conforme aux principes internationaux de dignité humaine.

VIII.1 Mesures d'urgence humanitaire et sanitaire

- **Exécution immédiate des décisions d'acquittement** : Libérer sans délai les citoyens déclarés innocents par les cours et tribunaux, en insistant sur l'exécution des ordres de mise en liberté de **R.H.** et **F.N.** à la prison de Muramvya.
 - *Échéance réaliste* : Sous 30 jours (délai nécessaire pour la transmission physique des dossiers du greffe à la direction de la prison).
 - *Indicateur de suivi* : Nombre d'ordres d'acquittement effectivement visés et exécutés par les directeurs d'établissements.
- **Rétablissement de l'approvisionnement en eau d'assainissement** : Négocier avec la REGIDESO ou les services communaux pour stabiliser la distribution d'eau à Muramvya et entamer l'installation de cuves de stockage à Bururi **pour faire face à l'assèchement lié à la saison sèche constaté au mois de juin 2026.**
 - *Échéance réaliste* : Au cours du prochain trimestre (90 jours, compte tenu des délais de commande et de pose du matériel).
 - *Indicateur de suivi* : Nombre d'heures de disponibilité hebdomadaire de l'eau courante dans les blocs sanitaires.
- **Prophylaxie face à l'alerte épidémique Ebola** : Revoir à la hausse les dotations de savon à Mpimba pour dépasser le rationnement d'un morceau par mois et réapprovisionner la prison de Bururi en désinfectants de base.
 - *Échéance réaliste* : Sous 30 jours (le temps pour la direction des affaires pénitentiaires de débloquer les stocks centraux).

- *Indicateur de suivi* : Régularité des distributions mensuelles de savon et présence de produits nettoyants à Bururi.
- **Pose de fermetures sur les infrastructures sanitaires** : Installer des portes ou des rideaux de séparation sur les douches et latrines à la prison de Muramvya pour préserver la pudeur et l'intimité des détenus.
 - *Échéance réaliste* : Sous 60 jours (permettant l'achat de matériaux locaux ou l'utilisation d'ateliers de menuiserie internes aux prisons).
 - *Indicateur de suivi* : Pourcentage de blocs sanitaires carcéraux équipés de séparations garantissant l'intimité.

VIII.2 Réformes structurelles : Désengorger par le droit

- **Régulation du stock des prévenus par les parquets communaux** : Faciliter le transport ou regrouper les dossiers des détenus originaires de communes excentrées (comme Matana, Mugamba ou Songa pour Bururi) et permettre aux magistrats de statuer sur les cas en attente depuis plusieurs mois.
 - *Échéance réaliste* : Au cours du prochain trimestre (90 jours, pour réorganiser les calendriers de parquets).
 - *Indicateur de suivi* : Nombre de prévenus des communes éloignées entendus ou régularisés.
- **Contrôle strict des procédures de libération collective** : Demander à l'inspection générale du Ministère de la Justice d'analyser les signalements de falsification de listes, d'irrégularités massives constatées lors des visites du Procureur général et de corruption lors des campagnes de clémence à la prison centrale de Mpimba.
 - *Échéance réaliste* : Fin du prochain trimestre (90 jours, requis pour le déplacement et l'analyse d'une inspection).
 - *Indicateur de suivi* : Tenue d'une mission de contrôle officiel de l'inspection à la prison de Mpimba.
- **Inclusion inconditionnelle des dossiers des prisonniers d'opinion** : Veiller à ce que les fiches d'écrou des détenus politiques et de sûreté de l'État ne soient pas isolées dans des greffes séparés et puissent être examinées par les commissions de sélection à Mpimba, Ngozi, Muramvya et Gitega.
 - *Échéance réaliste* : Sous 60 jours (avant la prochaine session des commissions).
 - *Indicateur de suivi* : Nombre de dossiers politiques présentés ou examinés en commission de libération conditionnelle.
- **Désengorgement structurel de l'épicentre de Muramvya** : Continuer à organiser des transferts réguliers de détenus condamnés pour délits mineurs vers des établissements

provinciaux moins saturés afin de faire baisser le taux d'occupation qui demeure au niveau record de 827,00 % au 30 juin 2026.

- *Échéance réaliste* : Échelonné sur 90 jours (pour budgétiser les frais de carburant et de transport de l'administration).
- *Indicateur de suivi* : Diminution progressive de l'effectif total et du taux d'occupation de la prison de Muramvya.

VIII.3 Respect des engagements internationaux et protection des vulnérables

Ce pilier rappelle les obligations de l'État burundais vis-à-vis des pactes internationaux qu'il a ratifiés. Les autorités nationales doivent collaborer, lorsque c'est nécessaire, avec les acteurs humanitaires pour garantir les standards minimaux de détention.

- **Lutte contre la prolifération parasitaire (Règles Nelson Mandela)** : Planifier en urgence des opérations de désinsectisation dans les cellules de Bururi pour éliminer les punaises de lit apparues après la suspension d'activités du CICR, en sollicitant l'appui technique ou matériel de partenaires sanitaires locaux ou internationaux.
 - *Échéance réaliste* : Sous 45 jours (temps nécessaire pour formaliser une demande d'appui ou mobiliser des stocks).
 - *Indicateur de suivi* : Nombre de dortoirs désinfectés à Bururi et distribution de couvertures propres face au climat froid.
- **Assistance aux nourrissons co-détenus (Convention des droits de l'enfant)** : Autoriser et faciliter l'accès des associations médicales locales et des œuvres caritatives à la prison de Ngozi Femmes, Mpimba et Bururi pour assurer un suivi de santé de base et distribuer des produits d'hygiène pédiatrique aux 71 nourrissons recensés au 30 juin 2026.
 - *Échéance réaliste* : Sous 30 jours (délai d'octroi des permissions d'accès par la direction générale).
 - *Indicateur de suivi* : Nombre de passages d'équipes médicales externes autorisées et volume d'aide pédiatrique livré.
- **Protection des mineurs en conflit avec la loi** : Rétablir les réunions de coordination entre le ministère de la Justice, le ministère des Droits de l'Homme et les agences de protection de l'enfance pour accélérer les décisions de liberté provisoire ou de médiation familiale, afin de désengorger le centre de rééducation (CRMCL) de Rumonge qui fonctionne toujours en surpopulation chronique à 125,00 % de sa capacité à la fin du trimestre.
 - *Échéance réaliste* : Sous 60 jours (temps nécessaire pour convoquer les acteurs de la chaîne de justice pour enfants).
 - *Indicateur de suivi* : Diminution du taux de surpopulation au CRMCL de Rumonge.

ANNEXES: SITUATION CARCERALE POUR LES MOIS D'AVRIL, MAI ET JUIN 2026

Signification des abréviations des titres des colonnes des tableaux

CA : Capacité d'accueil ; NTP : Nombre total des prisonniers ; TPr : Total prévenus ; PrH : Prévenus homme ; PrF : Prévenus femmes ; TCo : Total condamnés ; CoF : Condamnés femmes ; MPr : Total mineurs prévenus ; PrG : Mineurs prévenus garçons ; PrF : Mineurs prévenus filles ; MCo : Total mineurs condamnés ; CoG : Mineurs condamnés garçons ; CoF : Mineurs condamnés filles ; TN: Total nourrissons; NG: Nourrissons garçons; NF: Nourisson Filles; %: Taux d'occupation

Annexe 1: Situation carcérale au 30 avril 2026

AVRIL 2026																		
Maison d'arrêt	CA	NTP	TPr	PrH	PrF	Tco	CoH	CoF	MPr	PrG	PrF	Mco	CoG	CoF	TN	NG	NF	%
BUBANZA	200	433	213	195	18	220	200	20	0	0	0	0	0	0	7	4	3	216.50%
BURURI	250	301	166	156	10	135	123	12	0	0	0	0	0	0	2	1	1	120.40%
GITEGA	400	1424	705	609	96	719	627	92	0	0	0	0	0	0	9	4	5	356%
MPIMBA	800	4200	2553	2363	190	1647	1573	74	0	0	0	0	0	0	16	9	7	525%
MURAMVYA	100	1041	458	426	32	583	531	52	0	0	0	0	0	0	7	4	3	1041%
MUYINGA	300	600	121	110	11	479	427	52	0	0	0	0	0	0	8	4	4	200%
NGOZI femme	250	196	70	0	70	103	0	103	3	0	3	20	0	20	15	11	4	78.40%
NGOZI homme	400	1812	716	716	0	1096	1096	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	451%
RUMONGE	800	1517	564	533	31	953	899	54	0	0	0	0	0	0	4	3	1	189.63%
RUTANA	350	427	177	163	14	250	241	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	122%
RUYIGI	300	761	314	276	38	447	399	48	0	0	0	0	0	0	10	2	8	253.67%
CRMCL RUYIGI	72	57	0	0	0	0	0	0	11	11	0	46	46	0	0	0	0	79.17%
CRMCL RUMONGE	72	106	0	0	0	0	0	0	18	18	0	88	88	0	0	0	0	147.22%
Total	4,294	12,875	6,057	5,547	510	6,632	6,116	516	32	29	3	154	134	20	78	42	36	299.84%

La population carcérale au mois d'avril est de 12. 875 détenus+78 nourrissons= 12 953

Le total des prévenus est de 6057 adultes+32 mineurs= 6089

Le total des condamnés est de 5547 adultes + 154 mineurs= 5547

Annexe 2: Situation carcérale au 31 mai 2026

MAI 2026																		
Maison d'arrêt	CA	NTP	TPr	PrH	PrF	Tco	CoH	CoF	MPr	PrG	PrF	Mco	CoG	CoF	TN	NG	NF	%
BUBANZA	200	434	214	195	19	220	200	20	0	0	0	0	0	0	7	4	3	217%
BURURI	250	305	162	154	8	143	129	14	0	0	0	0	0	0	1	1	0	122%
GITEGA	400	1456	690	588	102	766	670	96	0	0	0	0	0	0	11	5	6	364%
MPIMBA	800	4230	2657	2458	199	1573	1506	67	0	0	0	0	0	0	17	10	7	528.75%
MURAMVYA	100	1063	428	400	28	635	581	54	0	0	0	0	0	0	7	4	3	1063%
MUYINGA	300	606	118	109	9	488	434	54	0	0	0	0	0	0	8	4	4	202%
NGOZI femme	250	199	75	0	75	105	0	105	2	0	2	17	0	17	16	12	4	79.60%
NGOZI homme	400	1841	699	699	0	1142	1142	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	460.25%
RUMONGE	800	1471	525	494	31	946	892	54	0	0	0	0	0	0	5	4	1	183.88%
RUTANA	350	448	160	147	13	288	274	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	128%
RUYIGI	300	780	333	297	36	447	400	47	0	0	0	0	0	0	11	3	8	260%
CRMCL RUYIGI	72	50	0	0	0	0	0	0	11	11	0	39	39	0	0	0	0	69.44%
CRMCL RUMONGE	72	97	0	0	0	0	0	0	19	19	0	78	78	0	0	0	0	134.72%
Total	4,294	12,980	6,061	5,541	520	6,753	6,228	525	32	30	2	134	117	17	83	47	36	302.28%

La population carcérale au mois de mai 2026 était de 12. 980 détenus+83 nourrissons=13063

Le total des prévenus est de 6061 adultes+32 mineurs=6093

Le total des condamnés est de 5541 adultes+117 mineurs= 6658

Annexe 3 : Situation carcérale au 30 Juin 2026

JUIN 2026																		
Maison d'arrêt	CA	NTP	TPr	PrH	PrF	Tco	CoH	CoF	TMP	MPG	MPF	TMC	MCG	MCF	TN	NG	NF	%
BUBANZA	200	393	177	159	18	216	197	19	0	0	0	0	0	0	6	3	3	196.50%
BURURI	250	261	122	117	5	139	127	12	0	0	0	0	0	0	1	1	0	104.40%
GITEGA	400	1327	590	498	92	737	642	95	0	0	0	0	0	0	8	5	3	331.75%
MPIMBA	800	4125	2663	2463	200	1462	1399	63	0	0	0	0	0	0	14	4	10	515.63%
MURAMVYA	100	827	309	289	20	518	473	45	0	0	0	0	0	0	5	4	1	827.00%
MUYINGA	300	569	115	110	5	454	401	53	0	0	0	0	0	0	6	4	2	189.67%
NGOZI femme	250	206	82	0	82	105	0	105	2	0	2	17	0	17	15	11	4	82.40%
NGOZI homme	400	1807	697	697	0	1110	1110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	451.75%
RUMONGE	800	1481	545	513	32	936	882	54	0	0	0	0	0	0	5	4	1	185.13%
RUTANA	350	418	158	145	13	260	245	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	119.43%
RUYIGI	300	668	265	231	34	403	361	42	0	0	0	0	0	0	11	3	8	222.67%
CRMCL RUYIGI	72	44	0	0	0	0	0	0	9	9	0	35	35	0	0	0	0	61.11%
CRMCL RUMONGE	72	90	0	0	0	0	0	0	21	21	0	69	69	0	0	0	0	125.00%
Total	4294	12,216	5,723	5,222	501	6,340	5,837	503	32	30	2	121	104	17	71	39	32	284.49%

La population pénitentiaire est de 12216 détenus + 71 nourrissons = 12287

Le total des prévenus est de 5723 adultes + 32 mineurs = 5755

Le total des condamnés est de 5222 adultes + 121 mineurs = 5343